

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

=====
DIRECTION GENERALE DU BUDGET
=====

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi
=====

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE
ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE**

DPBEP
2020-2022

Mai 2019

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE.....	2
1.1. Evolution de la situation macroéconomique 2016-2018	2
1.2. Aperçu sur les perspectives économiques 2019	4
1.3. Les projections macroéconomiques 2020-2022	5
1.3.1. Hypothèses du cadrage macroéconomique.....	5
1.3.2. Les hypothèses du cadrage budgétaire 2020-2022	6
1.3.3. Les orientations prioritaires de la politique budgétaire	8
II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	8
2.1 Revue budgétaire 2016-2018	8
2.1.1. Evolution des ressources budgétaires 2016-2018	9
2.1.2 Evolution des dépenses 2016-2018	10
2.2 Situation de la dette en fin 2018	12
2.3 Analyse des projections budgétaires 2020-2022	13
2.3.1 Analyse de la projection des ressources 2019-2022.....	13
2.3.2 Analyse de la projection des charges 2019-2022	16
2.3.3 Projections des soldes budgétaires 2019-2022	19
2.4 Situation des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO	21
III. LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES.....	22
3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles.....	22
3.2 Les priorités du gouvernement sur la période 2020-2022.....	25
3.3 Analyse des allocations budgétaires 2020-2022 par axe du CREDD et par fonction	27
IV. SITUATION FINANCIÈRE DES ORGANISMES PUBLICS.....	36
4.1 Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale	36
4.2 Eléments d'informations sur les Entreprises Publiques	43
ANNEXES :	46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la situation macroéconomique internationale 2016-2018	2
Tableau 2 : Evolution de la situation macroéconomique des pays de l'UEMOA 2016- 2018	3
Tableau 3: Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2019-2022.....	7
Tableau 4 : Evolution du taux de croissance du PIB par secteur 2019-2022	7
Tableau 5: Projection de quelques agrégats budgétaires 2019-2022	8
Tableau 6: Evolution des soldes budgétaires 2016-2018	9
Tableau 7: Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en milliards) 2016-2018.....	10
Tableau 8 : Evolution des dépenses en milliards de FCFA 2016-2018 (présentation TOFE)	11
Tableau 9 : financement du déficit (en milliards de FCFA) 2016-2018.....	11
Tableau 10: Encours de la dette publique entre 2015 et 2017 (en milliards de FCFA)	12
Tableau 11 : Projection des ressources 2019-2022.....	13
Tableau 12 : Projection des charges selon la présentation TOFE 2019-2022 (en milliards FCFA)	16
Tableau 13 : Evolution des dépenses en % du PIB des pays de l'UEMOA 2019-2022.....	17
Tableau 14 : Evolution du déficit global 2019-2022	19
Tableau 15: Solde budgétaire global dons inclus base engagement (en % du PIB) des pays de l'UEMOA 2019-2022	20
Tableau 16 : Projection des financements (en milliards de CFA) 2019-2022.....	20
Tableau 17 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA 2019-2022.....	21
Tableau 18: Situation des critères de convergence de la CEDEAO 2019-2022.....	21
Tableau 19: Allocations budgétaires par axes du CREDD et par fonctions (en milliards de FCFA) 2019-2022	27
Tableau 20: Ratios par rapport aux dépenses totales 2019-2022	28
Tableau 21: Evolution des assurés et employeurs affiliés à l'INPS.....	36
Tableau 22: Evolution des ressources de l'INPS.....	37
Tableau 23 : Situation financière de la branche Prestations Familiales.....	37
Tableau 24 : Situation financière de la branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles	38
Tableau 25 : Situation financière de la branche Vieillesse-Invalidité-Décès	38
Tableau 26 : Les affiliés de la CMSS par catégorie d'agents (chiffres en nombre de personnes)	39
Tableau 27: Evolution des ressources de la CMSS (en milliards F CFA)	40
Tableau 28 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CMSS (en milliers FCFA)	40
Tableau 29 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à la CANAM	41
Tableau 30 : Evolution des ressources de la CANAM (en millions FCFA).....	41
Tableau 31 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CANAM sur 2015-2017 (en millions FCFA)	42
Tableau 32: Répartition des entreprises publiques par secteurs d'activités.....	44
Tableau 33: Relation financière entre l'Etat et certaines banques (BNDA, BDM et BMS), chiffres en millions F CFA ..	45

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : quelques hypothèses macroéconomique sur l'environnement international	5
Figure 2 : Part des sources de financement du déficit budgétaire	12
Figure 3 : Part moyenne 2020-2022 des catégories de ressources	14
Figure 4 : Evolution du taux de pression fiscale 2019-2022.....	15
Figure 5: Tendence du solde budgétaire global	19
Figure 6: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence en 2017 (en %)	22
Figure 7 : Évolution de l'inégalité entre 2001 et 2017 – coefficient de Gini.....	23
Figure 8: Part moyenne 2020-2022 des axes du CREDD dans les dépenses totales.....	26
Figure 9 : Evolution du nombre d'affiliés à la CMSS	38
Figure 10: Actionnariat de l'Etat dans les entreprises publiques	43
Figure 11: Répartition des entreprises publiques selon le statut juridique	44

LISTE DES ABREVIATIONS

AICE	Application Intégrée de la Comptabilité de l'Etat
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDM	Banque de Développement du Mali
BMS	Banque Malienne de Solidarité
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BSI :	Budget Spécial d'Investissement
CANAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CMSS :	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CUT	Compte Unique du Trésor
DGABE :	Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat
DGB	Direction Générale du Budget
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGDP :	Direction Générale de la Dette Publique
DGE :	Direction des Grandes Entreprises
DGI :	Direction Générale des Impôts
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DND :	Direction Nationale des Domaines
DNTCP :	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
EDM_SA	Energie du Mali
EMOP	Enquête Modulaire d'Evaluation de la Pauvreté
EPH	Etablissement Public Hospitalier
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LOPM	Loi d'Orientation et de Programmation Militaire
LPSI	Loi de Programmation Relative à la Sécurité Intérieure
N.C.A ou n.c.a	Non Classé Ailleurs
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCLEI	Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable/ Lutte Contre la Pauvreté
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PREM	Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali

PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses Publiques et Responsabilité Financière
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNISA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRED	Plan de Relance Durable
SIGTAS	Standard Integrated Government Tax Administration System
SNCI	Stratégie Nationale de Contrôle Interne
SNEC	Syndicat National de l'Education et de la Culture
SNESUP	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali
VIH/SIDA	Virus Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immunodéficience Acquise

INTRODUCTION

1. L'élaboration du DPBEP a été institutionnalisée par le nouveau cadre harmonisé de la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA. Le DPBEP est un outil budgétaire à partir duquel est élaboré le projet de loi de finances. Son élaboration ou sa mise à jour, sur la base des hypothèses du cadrage macro-économique, constitue une phase indispensable du processus d'élaboration de la loi de finances.
2. L'élaboration du DPBEP revêt un intérêt particulier dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques au Mali. En effet, elle permet d'apporter une réponse aux problèmes d'articulation entre les stratégies de développement et le budget de l'Etat. Dans ce sens, le DPBEP sert à faire des allocations budgétaires en fonction des priorités définies par le gouvernement dans son plan national de développement ou le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD). En outre, il permet également de situer la loi de finances dans une perspective pluriannuelle et de préciser la trajectoire des finances publiques.
3. Le présent DPBEP couvrant la période 2020-2022 coïncide avec la formulation du nouveau CREDD 2019-2023. La projection des finances publiques est établie sur la base d'une prévision de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) en moyenne de 4,8% entre 2020 et 2022.
4. L'objectif de la politique budgétaire demeurerait le renforcement de la soutenabilité en cohérence avec les critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que les engagements pris avec le FMI. Sur la période du cadrage, le solde budgétaire de base hors PPTTE en pourcentage du PIB se situerait en moyenne annuelle à -0,8% du PIB et le solde budgétaire global base engagement (dons inclus) autour de -3,0 % du PIB.
5. Les objectifs d'allocations budgétaires s'inscriront dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali (CREDD) 2019-2023 qui constitue le document cadre de référence des politiques et stratégies nationales de développement sur la même période.
6. Les allocations budgétaires sectorielles ont été faites en tenant compte des priorités du gouvernement retenues dans le CREDD 2019-2023 et qui visent principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement. Il s'agira particulièrement : (i) de combler le déficit de gouvernance, (ii) d'assurer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat de vivre ensemble qui a toujours caractérisé la société malienne, (iii) de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive, (iv) de mieux protéger l'environnement et de renforcer la résilience au changement climatique, (v) de mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique.
7. En d'autres termes, les allocations budgétaires visent prioritairement à : (i) financer les investissements structurants et productifs, (ii) poursuivre la mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'allocation de 15% du budget d'Etat au secteur du Développement Rural, (iii) poursuivre la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI), (iv) consolider les acquis des secteurs sociaux et (vi) renforcer la décentralisation à travers la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.
8. Le document comporte quatre (04) parties, à savoir :
 - le contexte macroéconomique ;
 - la gestion des finances publiques ;
 - la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles ;
 - la situation financière des organismes publics.

I. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

1.1. Evolution de la situation macroéconomique 2016-2018

1.1.1 Situation macroéconomique internationale 2016-2018

9. Le contexte économique mondial laisse entrevoir une légère reprise de la croissance tirée essentiellement par la Chine et les pays émergents et en développement.
10. S'agissant de la Chine, on observe une croissance vigoureuse, passant de 6,7% en 2016 à 6,6 % 2018. Cette robustesse de la croissance est due en partie par la croissance de la demande intérieure.
11. Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance économique passe de 4,4% en 2016 à 4,7% en 2017 et en 2018. Cette évolution de la croissance dans la zone est imputable à la vigueur de l'économie.
12. Quant aux pays avancés, la production a augmenté de l'ordre de 2,3% en 2017 contre 1,7% en 2016. Cette reprise de la croissance économique devrait se poursuivre en 2018 pour atteindre 2,4%.
13. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique devrait passer de 1,4% en 2016 à 3,1 % en 2018 soit.
14. La hausse des prix reste relativement modérée dans les pays avancés (soit 0,8% en 2016 et 1,7% en 2018). L'inflation se situe à des niveaux plus élevés dans les pays émergents et en développement en passant de 4,2% en 2016 à 5% en 2018. En Afrique subsaharienne, l'inflation a atteint 11% aussi bien en 2016 qu'en 2017 et devrait fléchir en 2018 en s'établissant à 8,6%.

Tableau 1 : Evolution de la situation macroéconomique internationale 2016-2018¹

	Croissance réelle du PIB(%)			Prix à la consommation en %		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Monde	3,3	3,7	3,7			
Pays avancés ²	1,7	2,3	2,4	0,8	1,7	2,0
pays émergents et pays en développement	4,4	4,7	4,7	4,2	4,3	5,0
Chine	6,7	6,9	6,6	2,0	1,6	2,2
Afrique Subsaharienne	1,4	2,7	3,1	11,2	11,0	8,6

Source : FMI (Perspectives Economiques, octobre 2018)

15. La zone UEMOA a été l'une des régions d'Afrique subsaharienne (ASS) dont la croissance a été la plus rapide ces dernières années. Malgré une détérioration des termes de l'échange, des tensions sociales et des défis sécuritaires dans la région, le taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA a été supérieur à 6% en 2016 et 2017, avec une inflation qui est restée modeste durant plusieurs années consécutives.

¹ 2018 est une prévision

² Etats-Unis, zone EURO, Japon, Royaume-Uni, Canada, etc.

Tableau 2 : Evolution de la situation macroéconomique des pays de l'UEMOA 2016- 2018

	Croissance réelle du PIB (%)			Inflation en %		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
UEMOA	6,6	6,5	6,4	0,3	0,8	1,7
Bénin	4,0	5,6	6,0	-0,8	0,1	1,9
Burkina-Faso	5,9	6,4	6,0	-0,2	0,4	2,0
Côte d'Ivoire	8,3	7,8	7,4	0,7	0,8	1,7
Guinée-Bissau	5,8	5,5	5,0	1,5	1,1	2,0
Mali ³	5,8	5,3	4,9	-1,8	1,8	1,9
Niger	5,0	5,2	5,2	0,2	2,4	2,5
Sénégal	6,7	6,8	7,0	0,9	1,4	1,5
Togo	5,0	4,8	5,0	0,9	-0,7	-1,6

Source : Rapport du FMI no 2018/106, mai 2018

1.1.2 Situation macroéconomique nationale 2016-2018

16. L'économie malienne a connu une croissance régulière estimée à 5,8% en 2016 et 5,3% en 2017. Cette performance est imputable à un rebond de la croissance dans les secteurs primaire et tertiaire en 2016 et beaucoup plus le secteur secondaire pour l'année 2017.
17. En 2016, grâce à une pluviométrie abondante combinée à une politique volontariste de soutien au secteur agricole à travers notamment la subvention des intrants agricoles, la production du secteur primaire a augmenté de 7,5 %. Dans le secteur secondaire, la production a progressé seulement de 0,3% à la suite d'un repli dans le secteur des industries manufacturière et agroalimentaire nonobstant le dynamisme des BTP. Dans le secteur tertiaire, la croissance a été de 6,8% grâce notamment au développement des transports et télécommunications et au sous-secteur financier qui ont enregistré respectivement un rebond de 8,8% et 7,5%.
18. Malgré une légère décélération en 2017, la croissance de l'économie est restée robuste en s'établissant à 5,4% grâce à une reprise dans le secteur secondaire et à la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire en lien respectivement avec l'agriculture industrielle d'exportation et les transports et télécommunications.
19. En 2018, le taux de croissance attendu est projeté à 4,9% soutenu essentiellement par le secteur primaire
20. L'inflation est restée maîtrisée sur la période 2016-2018 en raison, principalement, de la bonne tenue des campagnes agricoles et d'une relative stabilité du prix des produits pétroliers. Sur ladite période, la moyenne annuelle du taux d'inflation est estimée à 0,7 % contre la norme de 3 % pour la zone UEMOA.
21. Le solde du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements, du fait principalement de l'augmentation des importations et du cours du pétrole, est resté structurellement déficitaire entre 2016 et 2017, soit respectivement -7,3% et -6,1% du PIB. En 2018, il est attendu un solde courant de -6,8% du PIB partiellement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers.
22. La masse monétaire a crû de 7,3% en 2016 et 7,9% en 2017. Elle devrait poursuivre cette dynamique en 2018 avec une croissance prévue à 16,2% sous l'impulsion du crédit à l'économie.
23. En matière de finances publiques, la politique budgétaire a été expansionniste du fait du financement des actions prioritaires contenues dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et de la prise en charge de l'incidence financière de la LOPM de la LPSI et des revendications des partenaires syndicaux.

³ MEF, FMI (10^{ème} revue FEC, octobre 2018).

24. Le déficit budgétaire (dons inclus, base caisse) est ressorti en moyenne à 3,2% % sur la période 2016-2017 et son niveau est projeté 3,5% en 2018 contre la norme de 3 % pour la zone UEMOA.
25. En matière de politique d'endettement, le Mali reste un pays dont le risque de surendettement reste modéré. Sur la période 2016-2018, l'encours de la dette publique rapporté au PIB reste en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 70%. Quant au déficit budgétaire, il demeure au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA fixé à 3% du PIB.

1.2. Aperçu sur les perspectives économiques 2019

1.2.1 Perspectives économiques au niveau international

26. Selon les perspectives de l'économie mondiale du FMI, mises à jour en janvier 2019, la croissance mondiale devrait retomber à 3,5 % en 2019 contre 3,7% en 2018. Cette baisse tient à un ralentissement persistant de la croissance des pays avancés et un ralentissement temporaire de la croissance des pays émergents et des pays en développement en 2019, du fait de contractions en Argentine et en Turquie, ainsi que de l'impact des mesures commerciales sur la Chine et les autres pays asiatiques.
27. Plus précisément, la croissance des pays avancés devrait tomber d'environ 2,3 % en 2018 à 2% en 2019.
28. Dans le groupe des pays émergents et des pays en développement, la croissance devrait diminuer légèrement pour atteindre 4,5 % en 2019 contre 4,6 % en 2018.
29. En Asie, la croissance des pays émergents et des pays en développement tombera de 6,5 % en 2018 à 6,3 % en 2019. Malgré les mesures de relance budgétaire qui compensent en partie l'impact de la hausse des droits de douane américains, l'économie de la Chine ralentira sous l'influence combinée du durcissement nécessaire de la réglementation financière et des tensions commerciales avec les États-Unis.
30. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait monter de 2,9 % en 2018 à 3,5 % en 2019. Pour 2019, la révision à la baisse du taux de croissance de 0,3 point par rapport à la prévision d'octobre 2018 tient à la diminution des cours du pétrole qui ont entraîné une baisse de la croissance en Angola et au Nigéria.

1.2.2 Perspectives économiques nationales en 2019

31. L'année 2019 serait marquée par différents événements notamment (i) l'adoption et la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 ; (ii) la mise en œuvre de la réforme institutionnelle ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre de l'accord à travers l'accélération du processus de DDR ; tout cela dans un contexte sécuritaire qui reste fragile, nonobstant les multiples efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires. Ainsi, les perspectives macroéconomiques 2019 intègrent, entre autres les actions entreprises dans le cadre du rétablissement progressif de la sécurité à la faveur de la mise en œuvre de la LOPM et de la LPSI et des mesures prises par le gouvernement pour soutenir et améliorer la production nationale. Le taux de croissance économique ressortirait à 5,0 % en 2019 contre 4,9 % en 2018.
32. L'inflation moyenne est prévue à 2,0% en 2019 au même titre qu'en 2018, ce qui permet de rester dans la norme communautaire de 3% par an, dans l'hypothèse d'une bonne campagne agricole et d'une évolution favorable des cours du pétrole.
33. Dans la logique de la poursuite de la stabilité du cadre macroéconomique instituée en relation avec le programme économique et financier, la politique budgétaire sera fondée, d'une part, sur l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures et, d'autre part, sur le renforcement de la cohérence des allocations budgétaires avec les objectifs de politiques publiques tels que préconisé par la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, portant loi de finances. Il s'agira en particulier, de mettre l'accent sur les dépenses en capital, en vue de stimuler la croissance économique, la création d'emplois et la réduction des inégalités.

34. Le déficit budgétaire de base visé serait de 1,3 % du PIB contre 4,0 % en 2018 et le déficit global dont compris (base engagement) est attendu à 3,0 % contre une estimation de 4,7% en 2018.
35. Le déficit des opérations courantes de la balance des paiements (dont compris) devrait se situer autour de 6,8 % du PIB en 2019 et être essentiellement financé par les investissements directs étrangers et par l'aide extérieure sous forme de prêts.
36. En matière de politique d'endettement, le Mali reste un pays dont le risque de surendettement reste modéré. Sur la période 2016-2018, l'encours de la dette publique rapporté au PIB reste en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 70%. Durant l'année 2019, l'Etat poursuivra sa stratégie d'endettement basée sur la priorisation du financement concessionnel et la mobilisation de l'épargne intérieure sous forme d'obligations de longue maturité.

1.3. Les projections macroéconomiques 2020-2022

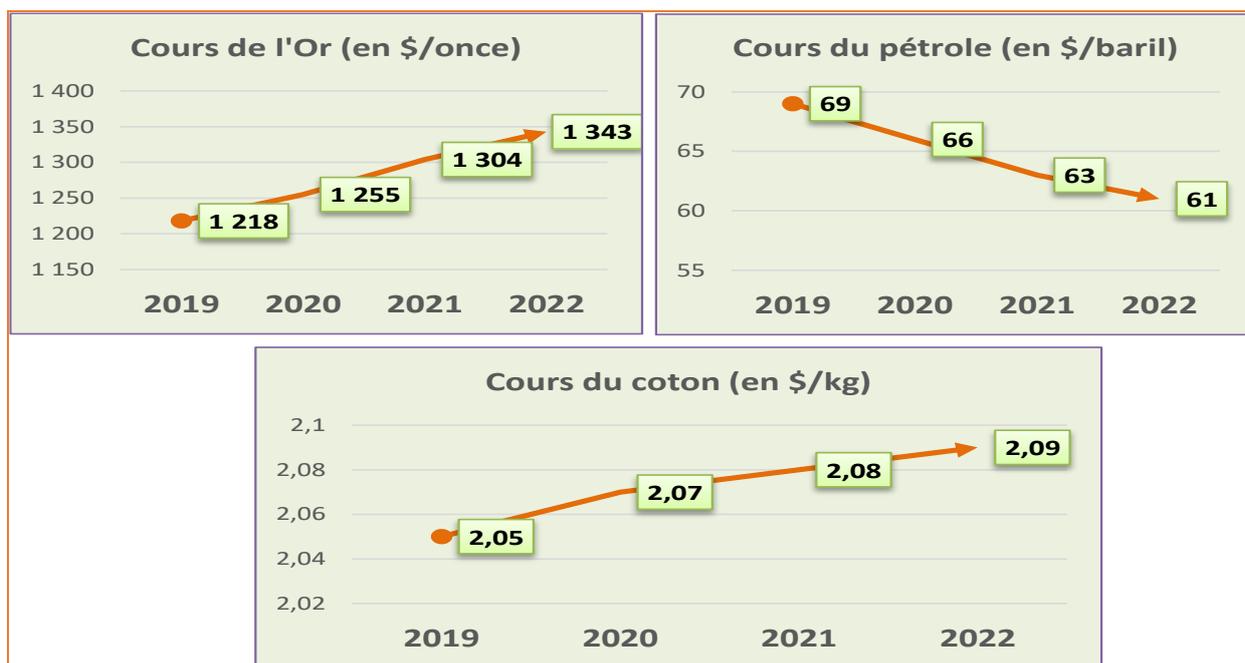
1.3.1. Hypothèses du cadrage macroéconomique

37. Le cadrage macroéconomique sur lequel sont bâties les projections budgétaires 2020-2022 repose sur les hypothèses de l'évolution de l'environnement économique international et national.

a. Hypothèses sur l'environnement économique international

38. Les hypothèses sur l'environnement économique international portent sur l'évolution des cours de l'or, du pétrole et du coton.

Figure 1 : quelques hypothèses macroéconomique sur l'environnement international



Source : MEF-FMI, 10^{ème} revue FEC ; Banque Mondiale (pink sheet)

39. Les perspectives indiqueraient une amélioration du cours de l'or et du coton ainsi qu'une légère baisse du cours de pétrole sur la période 2020-2022.
40. En effet, le cours de l'or devrait passer respectivement de 1255 dollars l'once en 2020, à 1304 dollars l'once en 2021 et 1343 dollars l'once en 2022.
41. Pour le pétrole, son cours qui se situe à 69 \$/baril en 2019 passerait respectivement à 66 \$/baril en 2020, à 63 \$/baril en 2021 et à 61 \$/baril en 2022.

42. Quant au coton, son cours devrait légèrement s'améliorer sur la période 2020-2022 en passant de 2,07\$/kg en 2020 à 2,08 \$/kg en 2021 et 2,09 \$/kg en 2022.

b. Hypothèses sur l'environnement économique national

43. Les hypothèses spécifiques sur l'environnement économique national tiennent compte, d'une part, des actions du gouvernement et du secteur privé en matière d'investissement, d'amélioration du cadre des affaires à travers les réformes structurelles et, d'autre part, des perspectives d'évolution du contexte sécuritaire tant au plan national, sous régional et qu'international. Il s'agirait notamment :

Au plan politique et institutionnel :

- la mise en œuvre de la réforme institutionnelle à travers la révision de la constitution ;
- la tenue des échéances électorales (législatives et régionales) ;
- la poursuite du dialogue politique pour la stabilité sociopolitique ;
- la sécurisation du pays à travers la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Au plan économique :

- la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 ;
- la poursuite des réformes sur l'amélioration du cadre des affaires ;
- la poursuite des réformes du secteur de l'énergie afin d'augmenter l'offre d'énergie ;
- la poursuite de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales ;
- l'augmentation de la production minière à travers l'ouverture de nouvelles mines d'or.

Au plan budgétaire et de la gouvernance :

- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du budget-programmes ;
- la poursuite de la politique de soutien au secteur primaire à travers la subvention des intrants agricoles et la mécanisation agricole ;
- le transfert des ressources aux Collectivités Territoriales ;
- la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) ;
- la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale et la rationalisation des exonérations ;
- la mise en œuvre des mesures du Plan de Réforme pour la Gestion des Finances Publiques au Mali (PREM/GFP 2017-2021).

1.3.2. Les hypothèses du cadrage budgétaire 2020-2022

a. Secteur réel

44. La croissance moyenne du PIB attendue serait de 4,8% sur la période 2020-2022 contre 5% prévue en 2019. Il ressort qu'entre 2020 et 2022, il serait enregistré un fléchissement du rythme de la croissance dans les secteurs primaire et secondaire et une légère hausse de celle-ci au niveau du tertiaire.

45. En effet, le secteur primaire enregistrerait une croissance moyenne de 4,3 % sur la période 2020-2022 contre 4,7% prévue en 2019. La production dans le primaire serait tirée par l'agriculture vivrière et les activités extractives.

46. S'agissant du secteur secondaire, sa croissance s'établirait en moyenne à 4,8% entre 2020-2022 contre 5,9% en 2019. La croissance dans ce secteur serait soutenue par la production de l'électricité-eau, les Industries agroalimentaires, les textiles et la branche construction.

47. Quant au secteur tertiaire, sa croissance se situerait à 5,1 % en moyenne, soit le même niveau qu'en 2019. Les branches motrices de la croissance dans le tertiaire seraient entre autres le commerce, les transports et télécommunications, les activités financières et les activités des administrations publiques.
48. Le déflateur du PIB ressortirait en moyenne à 2,2 % sur la période 2020-2022.

Tableau 3: Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2019-2022

	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
PIB nominal (Mds FCFA)	10 227	10 956	11 733	12 570	11 753
Taux croissance PIB réel	5,0%	4,9%	4,8%	4,8%	4,8%
Déflateur du PIB	1,9%	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%

Source : MEF, FMI (10ème revue FEC, octobre 2018)

Tableau 4 : Evolution du taux de croissance du PIB par secteur 2019-2022

Secteurs	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
Secteur primaire	4,7%	4,4%	4,2%	4,3%	4,3%
Secteur secondaire	5,9%	5,0%	4,8%	4,6%	4,8%
Secteur tertiaire	5,1%	5,0%	5,0%	5,2%	5,1%

Source : DNPd-CPM, Cadrage macroéconomique 2019-2023.

b. Les objectifs de la politique budgétaire

49. Le gouvernement poursuivra une politique budgétaire soutenable et propice à la croissance économique tout en s'inscrivant dans le respect des critères de convergence communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO.
50. La politique budgétaire viserait à maintenir le solde budgétaire global conforme au critère de convergence de l'UEMOA et compatible avec la viabilité de la dette publique au Mali. Sur la période 2020-2022, le déficit budgétaire de base se situerait en moyenne à 0,9 % du PIB contre 1,3 % en 2019. Quant au solde budgétaire global (dons inclus), il resterait stable autour de - 3,0 % du PIB sur la période.
51. Durant la période du cadrage, le gouvernement poursuivra les efforts de mobilisation accrue des recettes intérieures à travers le renforcement des mesures déjà en cours dans le cadre du Programme Economique et Financier avec le FMI.
52. Le niveau de déficit s'expliquerait en partie par la prise en charge de certains engagements du Gouvernement relatifs à l'incidence de (i) la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI), (ii) la mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'allocation de 15 % du budget d'Etat au secteur du Développement Rural (iii) la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale et (iv) la mise en œuvre du programme Présidentiel d'Urgence Sociale et la consolidation des acquis des secteurs sociaux.

Tableau 5: Projection de quelques agrégats budgétaires 2019-2022

	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
<i>Solde global dons inclus (%PIB)</i>	-3,0%	-3,0%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
<i>Solde global dons exclus (%PIB)</i>	-5,0%	-5,0%	-5,1%	-5,0%	-5,0%
<i>Solde budgétaire de base (%PIB)</i>	-1,3%	-0,9%	-0,9%	-0,8%	-0,9%
<i>Solde budgétaire de base hors PPTE (en% PIB)</i>	-1,1%	-0,8%	-0,8%	-0,7%	-0,8%
<i>Taux de pression fiscale (en % du PIB)</i>	15,6%	16,2%	16,5%	16,7%	16,5%
<i>Masse salariale sur recettes fiscales (en %)</i>	37,3%	36,4%	35,8%	35,2%	35,8%

Source : DGB

53. Les objectifs budgétaires ci-dessus seront sous-tendus à moyen terme par les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques au Mali (PREM/GFP 2017-2021) et l'application du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA qui visent à améliorer la préparation et l'exécution budgétaire ainsi que l'efficacité des finances publiques.
54. Il s'agira notamment de poursuivre les réformes dans le cadre de la rationalisation des exonérations et l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire à la relecture des différents textes (mines, investissements, impôts, douanes, pétrolier, loi sur la promotion immobilière, etc.). Le gouvernement continuera également à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par les évaluations PEFA 2016, et les missions d'assistance technique du FMI (PIMA, risques budgétaires, mise en œuvre des AE-CP).

1.3.3. Les orientations prioritaires de la politique budgétaire

55. Les orientations pour l'allocation budgétaire cibleront les priorités du gouvernement retenues dans le CREDD 2019-2023 et qui visent principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement. Il s'agira particulièrement : (i) de combler le déficit de gouvernance, (ii) d'assurer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat de vivre ensemble qui a toujours caractérisé la société malienne, (iii) de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive, (iv) de mieux protéger l'environnement et de renforcer la résilience au changement climatique, (v) de mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique.

II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

2.1 Revue budgétaire 2016-2018

56. Malgré les effets négatifs de la crise sécuritaire qui continuent de fragiliser l'économie, l'orientation générale de la politique budgétaire a été globalement satisfaisante, à l'exception de l'année 2018 qui a été particulièrement difficile pour les finances publiques. L'évolution des soldes budgétaires, tel que le déficit budgétaire (dons inclus), indique une trajectoire légèrement supérieure à la norme communautaire de l'UEMOA, en ressortant en moyenne à 3,8 % du PIB contre une prévision qui se situait en moyenne à 3,7%. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il est ressorti en moyenne à 5,3 % du PIB contre une prévision de 5,5% du PIB et une norme de 3,0 % fixée par les critères de convergence de la CEDEAO. Les résultats reflètent, d'une part, une contre-performance des régions financières en 2018, et d'autre part, une sous-exécution des dépenses en capital, principalement sur financement extérieur.

Tableau 6: Evolution des soldes budgétaires 2016-2018

Libellés	2016		2017		2018		Moyenne 2016-2018	
	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.
Solde global dons inclus, base caisse (%PIB)	-4,3	-3,9	-3,5	-2,9	-3,3	-4,7	-3,7	-3,8
Solde global dons exclus, base caisse (%PIB)	-6,3	-5,5	-5,7	-4,5	-4,5	-6,0	-5,5	-5,3
Solde budgétaire de base (%PIB)	-2,3	-2,1	-1,3	-1,1	-1,5	-4,0	-1,7	-2,4
Solde budgétaire de base hors PPTE (% PIB)	-2,0	-1,9	-1,1	-0,9	-1,3	-3,8	-1,5	-2,2

Source : DGB

2.1.1. Evolution des ressources budgétaires 2016-2018

57. Globalement, tous les postes de ressources ont connu une régression entre 2016-2018. Cette évolution est principalement liée à la situation financière difficile que le pays a connu en 2018 dont les recouvrements de recettes fiscales ont été pour la plupart inférieurs aux niveaux observés en 2016 et 2017.
58. Ainsi, les recettes budgétaires sont passées de 1 284,7 milliards en 2016 à 1 181,7 milliards en 2018, soit une baisse en moyenne de 4,1% sur la période.
59. Quant aux dons, ils sont évalués à 117,1 milliards en 2018 contre 132,5 milliards en 2016 et 144,1 milliards en 2017, soit une baisse en moyenne de 6,1 % entre 2016 et 2018.
60. De même, si pour les années 2016 et 2017, les objectifs de recouvrement des recettes fiscales ont été atteints (100,7% en 2016 et 100% en 2017), ils ont été largement en deçà des attentes en 2018, soit seulement 75,1%. En termes absolue, les recettes fiscales sont passées de 1 239,4 milliards en 2016 à seulement 1 125,9 milliards de FCFA en 2018 après plus de 1 353 milliards de FCFA en 2017, ce qui correspond en moyenne à une chute de 4,7% sur la période.
61. Il en résulte un taux de pression fiscale qui est ressorti en moyenne à 14,0 %, soit respectivement 0,9 point et 1,2 points de moins qu'en 2016 et 2017.

Tableau 7: Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en milliards) 2016-2018

Rubriques	2016			2017			2018			Taux crois. Moy. 16-18
	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Réal.
RECETTES, DONNS	1 562,4	1 522,2	97,4%	1 823,1	1 789,6	98%	1 948,9	1 476,4	75,8%	-1,5%
Recettes totales	1 395,3	1 389,7	99,6%	1 620,4	1 645,5	102%	1 834,3	1 359,4	74,1%	-1,1%
Recettes budgétaires	1 290,3	1 284,7	99,6%	1 509,0	1 480,0	98%	1 711,1	1 181,7	69,1%	-4,1%
Recettes fiscales	1 230,7	1 239,4	100,7%	1 357,6	1 353,7	100%	1 498,8	1 125,9	75,1%	-4,7%
Impôts directs	390,2	367,7	94,3%	424,6	419,4	99%	459,6	340,0	74,0%	-3,8%
Impôts indirects	840,6	871,6	103,7%	933,0	934,3	100%	1 039,2	785,9	75,6%	-5,0%
TVA	445,4	467,4	104,9%	508,9	523,5	103%	562,2	415,1	73,8%	-5,8%
Taxes sur produits pétroliers	93,1	100,9	108,4%	94,7	84,7	89%	95,2	87,8	92,2%	-6,8%
Taxes sur importations	155,1	157,4	101,5%	176,1	180,1	102%	192,3	149,7	77,8%	-2,5%
Autres droits et taxes	213,6	218,0	102,1%	235,3	235,2	100%	257,3	198,0	77,0%	-4,7%
Recettes non fiscales	59,6	45,3	76,0%	151,4	126,4	83%	212,3	55,8	26,3%	11,0%
Recettes fds. spéc. et budg. ann.	105,0	105,0	100,0%	111,4	165,5	149%	123,2	177,7	144,2%	30,1%
Dons	167,1	132,5	79,3%	202,7	144,1	71%	114,6	117,1	102,2%	-6,0%
Projets	92,0	78,6	85,4%	96,5	81,4	84%	81,0	68,4	84,5%	-6,7%
Budgétaires	55,7	45,5	81,7%	84,8	48,6	57%	26,2	42,5	162,4%	-3,3%
Appui budgétaire	19,4	8,4	43,3%	21,4	14,2	66%	7,4	6,1	82,4%	-14,8%

Source : DGB

2.1.2 Evolution des dépenses 2016-2018

62. Sur la base de l'analyse du TOFE, il ressort des données d'exécution budgétaire 2016-2018, que les dépenses budgétaires ont évolué en moyenne de 0,1%. Cet état de fait reflète aussi les tensions de trésorerie observées en 2018 occasionnant le blocage de certaines dépenses. Dans cette situation, les dépenses courantes ont connu une croissance moyenne de 6,1% liée essentiellement à l'accroissement des charges de personnel (+8,4%) et le paiement des intérêts sur la dette (+22,6%).
63. Comparées aux prévisions, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 97% en 2016 et 96% en 2017 contre seulement 91,7% en 2018. Ce niveau de réalisation est dû, notamment, au paiement d'intérêt au titre de la dette publique qui a atteint en moyenne près de 108,3% d'exécution du fait de son caractère de dépenses sur crédits évaluatifs.
64. Quant aux dépenses en capital, elles ont plutôt régressé en exécution, passant de 739,9 milliards de F CFA en 2016 à seulement 614,7 milliards de F CFA en 2018. Cela correspond à une baisse d'environ 9% dont 22% au titre des dépenses en capital sur financement extérieur.
65. Comparativement aux dépenses courantes, les dépenses en capital ont connu une sous-exécution sur la période, soit en moyenne 84,6% due essentiellement à la faible mobilisation du financement extérieur qui n'a été exécuté qu'à hauteur de 75,1% en moyenne contre 89,2% pour le financement domestique.

Tableau 8 : Evolution des dépenses en milliards de FCFA 2016-2018 (présentation TOFE)

Rubriques	2016			2017			2018			Taux crois. Moy. 16-18
	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Réal.
Dépenses totales, Prêts nets	1 919,6	1 850,0	96,4%	2 130,2	2 044,9	96%	2 260,0	1 926,4	85,2%	2,0%
Dépenses budgétaires	1 818,7	1 752,9	96,4%	2 028,0	1 889,4	93%	2 147,2	1 755,6	81,8%	0,1%
Dépenses courantes	1 045,9	1 013,0	96,9%	1 150,8	1 105,0	96%	1 249,7	1 140,8	91,3%	6,1%
Personnel	411,1	400,9	97,5%	459,7	432,6	94%	516,4	471,1	91,2%	8,4%
Biens et Services	295,1	268,5	91,0%	319,2	297,6	93%	323,5	272,4	84,2%	0,7%
Transferts et subventions	283,7	287,5	101,3%	308,3	300,4	97%	331,5	313,0	94,4%	4,3%
Intérêts dûs	56,1	56,1	100,0%	63,5	74,4	117%	78,3	84,3	107,7%	22,6%
Dette intérieure	30,0	30,0	100,0%	35,9	46,2	129%	47,3	55,3	116,9%	35,8%
Dette extérieure	26,1	26,1	100,0%	27,6	28,2	102%	31,0	29,0	93,5%	5,4%
Dépenses en capital	772,8	739,9	95,7%	877,2	784,5	89%	897,5	614,7	68,5%	-8,8%
Financement extérieur	280,5	240,9	85,9%	306,5	253,1	83%	257,4	146,7	57,0%	-22,0%
Financement domestique	492,3	499,0	101,4%	570,7	531,4	93%	640,1	468,0	73,1%	-3,2%
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	105,0	105,0	100,0%	111,4	165,5	149%	123,2	177,7	144,2%	30,1%
Prêts nets	-4,1	-7,9	192,7%	-9,2	-10,0	109%	-10,4	-6,9	66,3%	-6,5%

Source : DGB

2.1.3 Evolution des moyens de financement du déficit

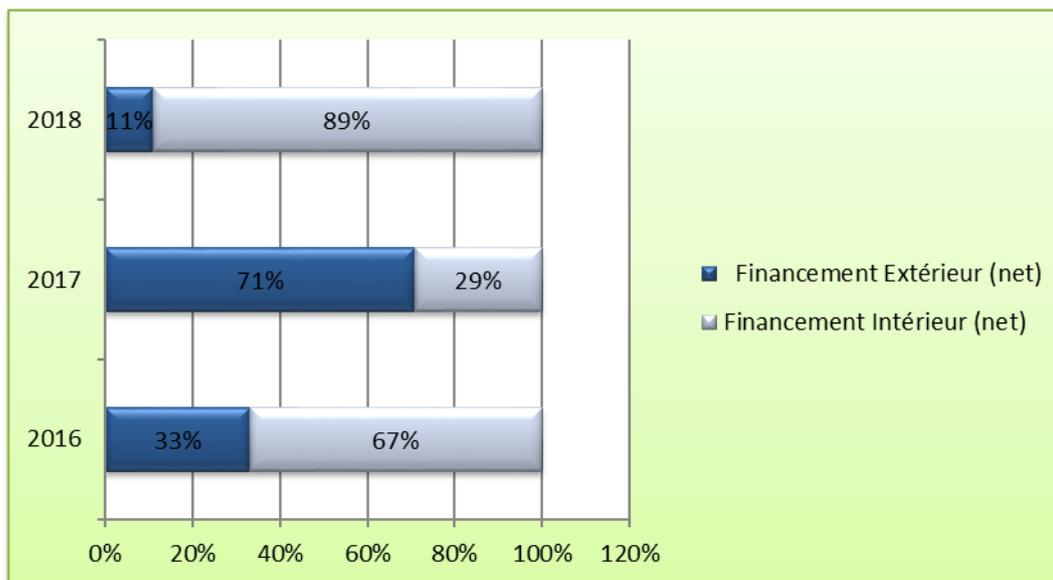
66. La répartition des sources de financement du déficit budgétaire a été très instable durant la période 2016-2018. Le financement extérieur a été de 33% en 2016 contre respectivement 71% et 11% en 2017 et 2018. En moyenne, le déficit a été financé en termes net à hauteur de 62% en moyenne sur ressources intérieures (bons et obligations) contre 38% sur ressources extérieures.

Tableau 9 : financement du déficit (en milliards de FCFA) 2016-2018

Rubriques	2016	2017	2018	Total 2016-2018
FINANCEMENT	329,4	183,7	402,5	950,3
Financement extérieur (net)	109,2	119,8	44,0	308,1
Emprunts	149,9	171,2	97,3	453,5
Projets	149,9	121,4	74,0	380,4
Prêts budgétaires	0,0	49,8	23,3	73,1
Amortissement	-58,4	-69,6	-72,3	-200,3
Annulation de la dette (PPTE)	17,7	18,2	19,0	54,9
Financement intérieur (net)	220,1	63,9	358,5	642,1

Source : DGB

Figure 2 : Part des sources de financement du déficit budgétaire



2.2 Situation de la dette en fin 2018

67. Le stock de la dette publique du Mali en fin 2017 est estimé à 3 167,7 milliards de FCFA, dont 2 182,2 milliards de FCFA de dette extérieure y compris celle du FMI et 985,5 milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 10: Encours de la dette publique entre 2015 et 2017 (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017
Total de l'encours	2 376,0	2 986,4	3 167,7
Dette extérieure**	1 754,4	2 073,9	2 182,2
Dette intérieure	621,6	912,5	985,5
Total des tirages	698,9	567,1	662,0
Dette extérieure	204,6	114,3	188,6
Dette intérieure	494,3	452,8	473,4
Total du service de la dette ***	392,0	240,7	536,8
Dette extérieure	69,0	80,4	96,2
Dette intérieure	323,0	160,3	440,6
Total des remboursements de principal	365,7	194,7	469,6
Dette extérieure	47,0	55,0	69,3
Dette intérieure	318,7	139,7	400,3
Total des paiements d'intérêts et de commissions	26,3	46,0	67,2
Dette extérieure	22,0	25,4	26,9
Dette intérieure	4,3	20,6	40,3

Source : *DGDP*

NB :

** Dette extérieure y comprise celle due au FMI ;

*** Service effectivement payé ou Service payé hors allègements PPTE.

2.3 Analyse des projections budgétaires 2020-2022

68. L'analyse des projections budgétaires est faite sur la base de la présentation du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

2.3.1 Analyse de la projection des ressources 2019-2022

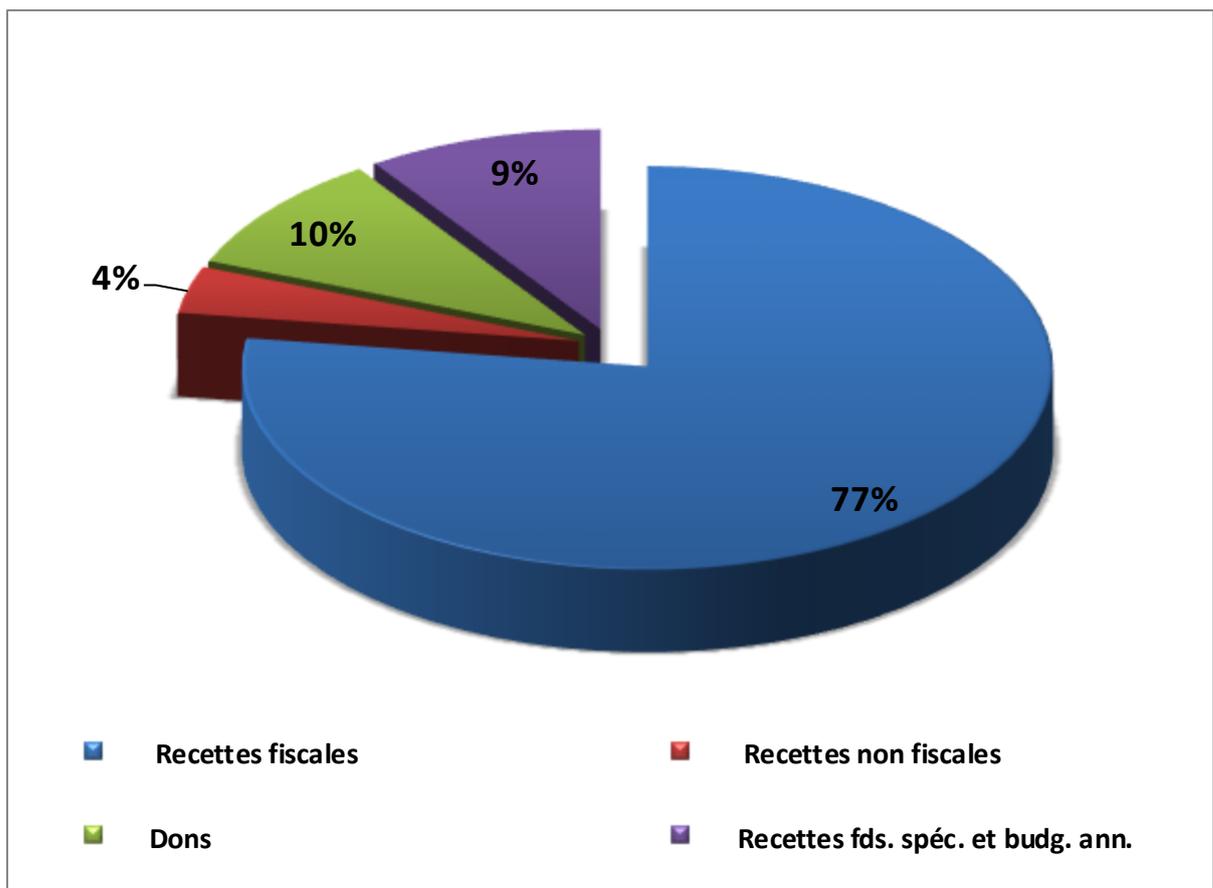
69. Les ressources (recettes et dons) sont projetées à 2713,5 milliards de FCFA en 2022 contre 2012,1 milliards de FCA dans le budget 2019. Elles connaîtraient une croissance moyenne de 8,4% sur la période 2020-2022 contre une évolution négative de 1,5 % sur la période 2016-2018.

Tableau 11 : Projection des ressources 2019-2022

Rubriques	2019	2020	2021	2022	Taux crois. moyen 2020-2022
RECETTES, DONNS	2 012,1	2 311,1	2 502,5	2 713,5	8,4%
Recettes totales	1 811,3	2 092,1	2 261,7	2 455,8	8,3%
Recettes budgétaires	1 684,7	1 871,0	2 025,0	2 202,1	8,5%
Recettes fiscales	1 596,0	1 777,7	1 933,5	2 104,1	8,8%
Impôts directs	557,3	653,1	712,3	769,2	8,5%
Impôts indirects	1 038,7	1 124,6	1 221,2	1 334,9	8,9%
TVA	611,4	664,8	723,2	793,6	9,3%
Taxes sur produits pétroliers	99,6	107,5	116,6	127,6	8,9%
Taxes sur les importations	201,6	215,8	231,4	248,9	7,4%
Autres droits et taxes	198,5	214,1	233,1	253,8	8,9%
Recettes non fiscales	88,7	93,3	91,5	98,0	2,5%
Recettes fds. spéc. et budg. ann.	126,6	221,1	236,7	253,7	7,1%
Dons	200,8	219,0	240,8	257,7	8,5%
Projets	136,1	145,6	155,8	166,8	7,0%
Budgétaires	56,6	60,6	64,9	69,4	7,0%
Appui budgétaire	8,1	12,8	20,1	21,5	29,6%

Source : DGB

Figure 3 : Part moyenne 2020-2022 des catégories de ressources



Source : DGB

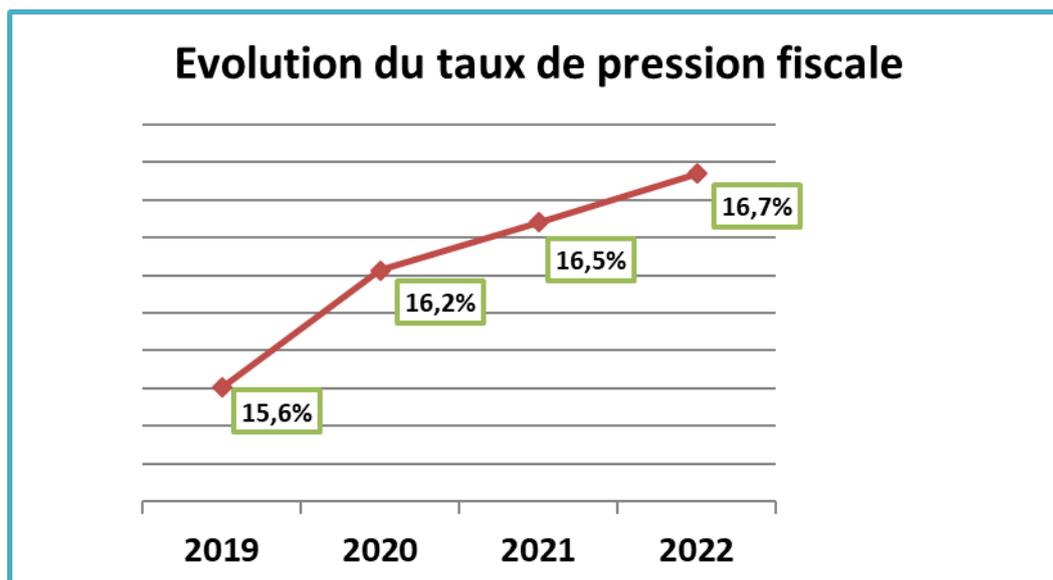
a. Projections par nature de ressources

❖ Les recettes fiscales

70. Les recettes fiscales nettes sont projetées en moyenne à 2012,5 milliards de FCFA sur la période 2020-2022 contre 1596 milliards en 2019. Elles représenteraient une croissance moyenne annuelle de 8,8% sur la même période contre une évolution négative de 4,7 % sur la période 2016-2018.

71. Les objectifs de taux de pression fiscale du cadrage budgétaire 2020-2022 seront respectivement de 16,2 %, 16,5% et 16,7 %.

Figure 4 : Evolution du taux de pression fiscale 2019-2022



Source : DGB

❖ Les recettes non fiscales

72. Les recettes non fiscales, constituées entre autres des recettes domaniales, des dividendes reçus des sociétés minières et recettes tirées de l'or, sont projetées en moyenne à 94,3 milliards de FCFA entre 2020-2022, soit une progression moyenne de 2,5% contre 11% en moyenne entre 2016-2018.

❖ Les dons

73. Les appuis budgétaires sont projetés en moyenne à 239,2 milliards entre 2020-2022 contre 200,8 milliards en 2019. Ils enregistreraient une croissance moyenne annuelle de 8,5% contre une baisse d'environ 6% entre 2016 et 2018.

b. Les mesures pour augmenter les recettes budgétaires

74. En vue d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes budgétaires, le gouvernement mettra en œuvre les mesures et recommandations contenues dans le Mémorandum de Politique Economique et Financière (MPEF) issu des différentes Revues de la FEC avec le FMI et de celles contenues dans le rapport d'étude sur l'évaluation du montant et du processus d'octroi des exonérations fiscales et douanières financé par l'UE ainsi que les mesures inscrites dans le cadre du PREM/GFP 2017-2021.

Il s'agira essentiellement de :

- poursuivre la réduction progressive des exonérations à travers le paiement de tous les marchés publics en toutes taxes incluses et la révision de différents textes, notamment le code minier, le Code des investissements, le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, la loi sur la promotion immobilière, la Loi sur les Associations et toute autre législation fiscale ;
- poursuivre les efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale en vue d'élargir l'assiette fiscale et accroître le rendement des impôts ;
- améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA ;
- élargir l'assiette fiscale à travers la mise en œuvre des recommandations des études portant sur l'opérationnalisation de la fiscalisation du secteur agricole et la fiscalisation du secteur informel ;

- maîtriser l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers ;
- créer un environnement propice aux affaires et au civisme fiscal par le paiement à bonne date des créances sur l'Etat ;
- assurer une meilleure gestion du portefeuille de l'Etat et une amélioration du recouvrement des recettes domaniales ;

75. En outre, la mise en œuvre du nouveau programme de réforme des finances publiques 2017-2021 contribuera à rehausser le niveau de mobilisation des recettes budgétaires.

2.3.2 Analyse de la projection des charges 2019-2022

76. Les charges sont projetées en moyenne à 2 861,7 milliards de FCFA sur la période 2020-2022 contre 2 323,7 milliards en 2019. Elles progresseront en moyenne de 8,2 % par an contre une estimation de 2,0% sur la période 2016-2018. Le faible taux de progression des dépenses sur la période 2016-2018 s'explique essentiellement par les mesures de régulation budgétaire en 2018 suite à des difficultés de trésorerie. Ces mesures de régulation budgétaire ont concerné quasiment toutes les catégories de dépenses.

77. Le rythme d'évolution des charges de l'Etat est davantage influencé par les dépenses courantes tirées par les transferts et subventions et les paiements d'intérêts de la dette publique. Entre 2020-2022, les charges représenteraient en moyenne 24,3% du PIB contre en moyenne 24,7% dans la zone UEMOA.

78. D'une manière générale, l'évolution des charges s'explique, entre autres, par : (i) l'incidence de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ; (ii) le financement des investissements structurants dans le cadre l'axe 3 du CREDD relatif à la croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie ; (iii) l'incidence de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure ; et (iv) la consolidation des acquis des secteurs sociaux.

Tableau 12 : Projection des charges selon la présentation TOFE 2019-2022 (en milliards FCFA)

Rubriques	2019	2020	2021	2022	Taux crois. Moy 20-22
Dépenses totales, Prêts nets	2 323,7	2 638,1	2 856,6	3 090,4	8,2%
Dépenses budgétaires	2 206,7	2 417,0	2 619,9	2 836,7	8,3%
Dépenses courantes	1 300,3	1 371,2	1 482,8	1 611,8	8,4%
Personnel	595,6	646,2	691,3	739,9	7,0%
Biens et Services	319,8	320,1	342,5	370,2	7,5%
Transferts et subventions	283,8	304,4	336,4	377,7	11,4%
Intérêts dûs	101,0	100,5	112,6	124,0	11,1%
Dette intérieure	66,9	71,0	80,7	89,6	12,3%
Dette extérieure	34,1	29,5	31,9	34,4	8,0%
Dépenses en capital	906,5	1 045,8	1 137,1	1 224,9	8,2%
Financement extérieur	327,5	385,2	423,6	469,5	10,4%
Financement domestique	579,0	660,6	713,5	755,4	6,9%
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	126,6	221,1	236,7	253,7	7,1%
Prêts nets	-9,6	0,0	0,0	0,0	-

Source : DGB

Tableau 13 : Evolution des dépenses en % du PIB des pays de l'UEMOA 2019-2022

	2019	2020	2021	2022	Moyenne 20-22
UEMOA	24,8	24,8	24,7	24,6	24,7
Bénin	21,0	20,2	19,5	19,0	19,6
Burkina-Faso	27,0	27,2	27,4	27,5	27,4
Côte d'Ivoire	23,1	23,1	23,2	23,0	23,1
Guinée-Bissau	21,3	21,6	22,0	22,8	22,1
Mali	22,7	24,1	24,3	24,6	24,3
Niger	29,3	28,7	26,4	26,0	27,0
Sénégal	28,7	28,7	28,7	28,7	28,7
Togo	25,1	26,2	26,7	26,5	26,5

Source : DGB-MEF; Rapport du FMI n° 2018/106, mai 2018.

a. Les dépenses courantes

79. Les dépenses courantes sont projetées à 1611,8 milliards de FCFA en 2022 contre 1300,3 milliards en 2019, soit une progression moyenne annuelle de 8,4 % sur la période 2020-2022 contre 6,1% pour la période 2016-2018. Par rapport au PIB, leur évolution se situerait en moyenne autour de 12,7% du PIB entre 2020-2022 contre 12,2% entre 2016 et 2018. L'évolution des dépenses courantes est tirée par :

o les dépenses de personnel

80. La projection des dépenses de personnel a été faite en tenant compte des paramètres tels que l'incidence des recrutements annuels, des avancements et des partants à la retraite tout en assurant, à terme, la cohérence avec les critères de convergence de l'UEMOA (notamment le pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux recettes fiscales ≤ à 35 %). Les dépenses de personnel représenteront en moyenne 35,8 % des recettes fiscales sur la période 2020-2022 contre 35,4% entre 2016-2018.

- o La masse salariale dans le budget 2019 s'élève à 595,6 milliards FCFA et se chiffrera en 2022 à 739,9 milliards de F CFA, soit une progression moyenne de 7,0 % par an contre 8,4% sur la période 2016-2018. Il convient cependant, de signaler que ces projections constituent des planchers, car elles pourraient évoluer au rythme des revendications catégorielles.

o les dépenses de biens et services

81. Les dépenses de biens et services connaîtraient une croissance moyenne de 7,5% par an entre 2020-2022 contre 0,7% constatée pendant la période 2016-2018. En valeur absolue, ces dépenses passeraient de 319,8 milliards en 2019 à 370,2 milliards en 2022. L'évolution des dépenses de biens et services serait liée à la mise en œuvre de la réforme administrative et institutionnelle qui occasionnera la création de nouvelles institutions et des régions administratives. La politique budgétaire de l'Etat maintiendrait son objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement de l'administration tout en renforçant : i) les acquis dans les secteurs sociaux (Santé, Education et Développement social, Hydraulique, etc.) et ii) la mise en œuvre de la LOPM et de la LPSI.

o les transferts et subventions

82. Les transferts et subventions s'élèvent à 283,8 milliards en 2019 et s'établiraient en moyenne à 339,5 milliards sur l'horizon 2020-2022, soit en moyenne annuelle une progression de 11,4 % contre 4,3 % entre 2016-2018. Ces dépenses visent essentiellement à améliorer l'offre et la qualité des services

sociaux de base (notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, l'énergie, etc.) ainsi que le soutien à l'agriculture à travers la subvention des intrants agricoles.

○ **les intérêts de la dette publique**

83. Les intérêts sont prévus à 124 milliards en 2022 contre 101 milliards dans le budget 2019, soit une augmentation moyenne de 11,1 %.

b. les dépenses en capital

84. Les charges en capital sont prévues en moyenne à 1135,9 milliards entre 2020-2022 contre 906,5 milliards de FCFA en 2019. Elles progresseraient en moyenne de 8,2 % par an sur la période du cadrage alors qu'elles ont connu une régression drastique de l'ordre de 9% sur la période 2016-2018 suite notamment aux mesures de régulation budgétaire en 2018. Le pourcentage des dépenses d'investissement financées sur les ressources internes rapportées aux recettes fiscales sera en moyenne de 36,7 % (au-dessus de la norme minimale de 20 % fixée par la CEDEAO).

85. L'augmentation des dépenses en capital est sous-tendue par la volonté du gouvernement de : **(i)** booster la croissance économique grâce aux investissements structurants dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, les infrastructures routières, la protection de l'environnement, etc. ; **(ii)** soutenir le développement rural à travers l'allocation de 15 % du budget conformément à l'engagement du Président de la République ; et **(iii)** renforcer la mise en œuvre de la LOPM, de la LPSI et de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

c. Les mesures d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques

86. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par les évaluations PEFA et les missions d'assistance technique du FMI, à travers la mise en œuvre du Plan de réforme de la gestion des finances publiques du Mali (PREM 2017-2021).

Il s'agira, durant la période 2020-2022, de poursuivre les actions visant à améliorer l'efficacité de la dépense publique en :

- améliorant la gestion des dépenses et la transparence des finances publiques à travers la mise en œuvre du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ;
- améliorant la gestion des investissements publics par : **(i)** la réduction de l'écart d'efficience identifié lors de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) d'août 2017 ; **(ii)** le renforcement de la culture de résultat dans la gestion des investissements par la mise en place progressive des contrats de performance appliqués aux projets d'investissement ; **(iii)** l'amélioration progressive des procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement ; **(iv)** l'introduction des évolutions réglementaires liées aux partenariats publics privés (PPP).
- améliorant la gestion de la dette intérieure ;
- accélérant la production et l'audit des comptes annuels de l'Etat ;
- renforçant le suivi des délais de paiement afin d'éviter la constitution d'arriérés ;
- renforçant le contrôle interne et externe des dépenses publiques à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Contrôle Interne (SNCI) et le renforcement des capacités de la Section des Comptes de la Cour Suprême ;

- améliorant la gestion de la trésorerie à travers la poursuite de la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT).

2.3.3 Projections des soldes budgétaires 2019-2022

87. Selon la présentation TOFE, le déficit global dons inclus et le déficit global hors dons ressortiront respectivement en moyenne à 352,7 milliards F CFA et à 591,8 milliards de FCFA sur la période du cadrage contre respectivement 311,1 milliards F CFA et 425,7 milliards F CFA en 2018. Le déficit global dons inclus en pourcentage du PIB serait conforme à la norme de l'UEMOA sur la période tandis que le critère de la CEDEAO relatif au déficit global dons inclus (3,0 % du PIB) ne serait pas respecté.

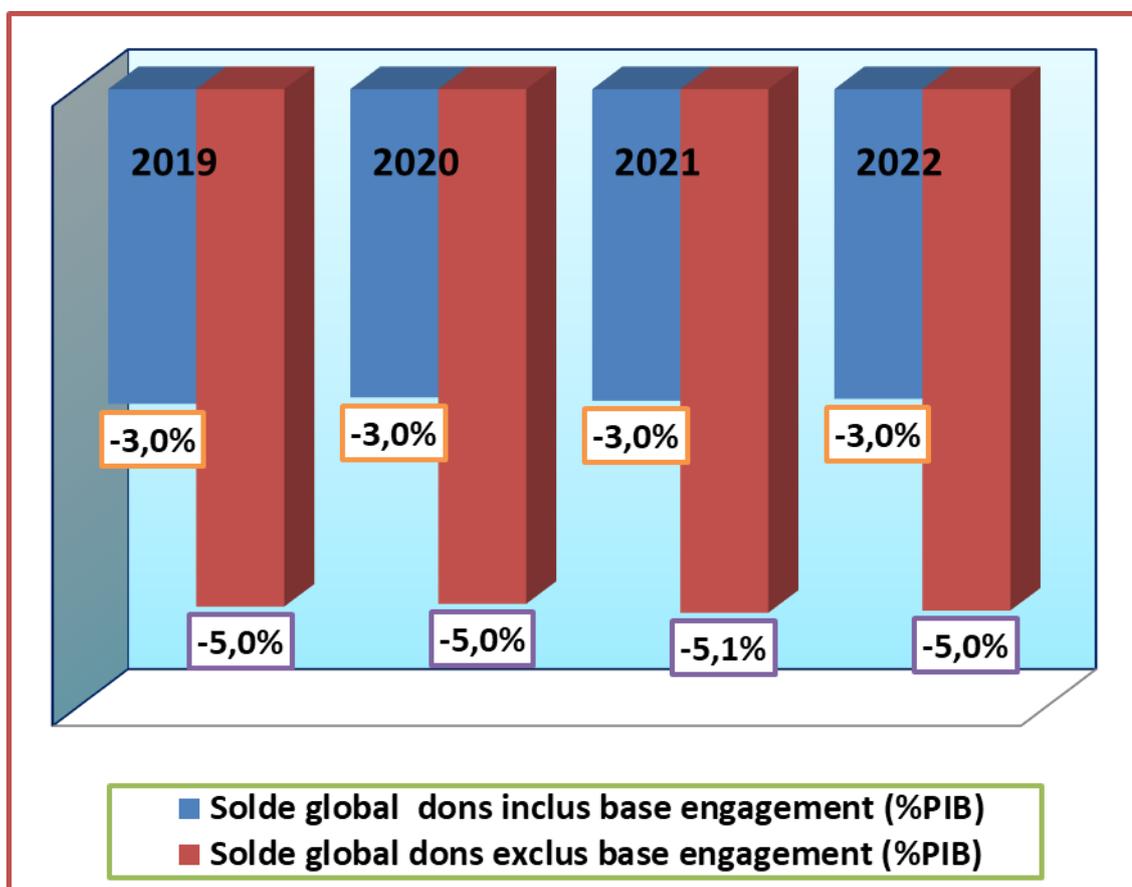
88. La trajectoire du déficit serait liée à une nette amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires consécutive à la mise en œuvre des réformes entreprises au niveau des administrations fiscales et non fiscales.

Tableau 14 : Evolution du déficit global 2019-2022

Rubriques	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2020-22
Solde global dons inclus base engagement (en milliards FCFA)	-311,6	-327,0	-354,1	-376,9	-352,7
Solde global dons exclus base engagement (en milliards FCFA)	-512,4	-546,0	-594,9	-634,6	-591,8
Solde global dons inclus base engagement (%PIB)	-3,0%	-3,0%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Solde global dons exclus base engagement (%PIB)	-5,0%	-5,0%	-5,1%	-5,0%	-5,0%

Source : DGB, TOFE

Figure 5: Tendence du solde budgétaire global



Source : DGB, TOFE

Tableau 15: Solde budgétaire global dons inclus base engagement (en % du PIB) des pays de l'UEMOA 2019-2022

	2019	2020	2021	2022	Moyenne 20-22
UEMOA	-2,9	-2,7	-2,5	-2,4	-2,5
Bénin	-1,7	-0,6	0,0	0,9	0,1
Burkina-Faso	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Côte d'Ivoire	-3,0	-2,9	-2,9	-2,8	-2,9
Guinée-Bissau	-2,2	-1,6	-1,5	-1,4	-1,5
Mali	-3,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Niger	-5,7	-4,1	-2,3	-1,5	-2,6
Sénégal	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Togo	0,2	-0,9	-1,4	-1,2	-1,2

Source : DGB-MEF; Rapport du FMI n° 2018/106, mai 2018.

2.3.4 Projection des financements du déficit

89. Le déficit budgétaire ne serait couvert que partiellement par les financements extérieur et intérieur. Il se dégagera un écart de financement⁴ correspondant au besoin de financement de :

- 568,6 milliards en 2020 ;
- 403,9 milliards en 2021 ;
- 442,4 milliards en 2022.

90. Le niveau élevé du besoin de financement en 2020 est lié au remboursement des obligations du trésor arrivant à échéance. La tendance du besoin de financement connaîtrait un fléchissement à partir de 2020. Ce fléchissement du besoin de financement est en partie lié aux efforts de mobilisation des recettes intérieures et la rationalisation des dépenses courantes. Pour consolider cette tendance et conformément aux conclusions et recommandations de l'analyse de viabilité de la dette publique réalisée par le FMI indiquant un risque d'endettement modéré jusqu'en 2035, la stratégie d'endettement du Mali sur la période 2019-2022 a été bâtie sur un scénario visant la viabilité de la dette à long terme à travers le recours au financement concessionnel et des obligations de maturité longue.

Tableau 16 : Projection des financements (en milliards de CFA) 2019-2022

	2019	2020	2021	2022
FINANCEMENT (net)	307,4	-229,8	-58,7	-64,7
Financement extérieur (net)	129,2	142,3	150,1	177,5
Emprunts	209,9	255,5	278,4	313,9
Projets	183,3	226,8	247,7	281,2
Prêts budgétaires	26,6	28,7	30,7	32,7
Amortissement	-98,5	-122,2	-137,3	-145,0
Annulation de la dette (PPTE)	17,8	9,0	9,0	8,6
Financement intérieur (net)	178,2	-372,1	-208,8	-242,1
Déficit	-307,4	-338,8	-345,2	-377,7
ECART de FINANCEMENT = - (Fin. Net +Déficit)	0,0	568,6	403,9	442,4

Source : DGB, TOFE

⁴ L'écart de financement correspond à la différence entre le déficit budgétaire projeté et le financement disponible projeté.

2.4 Situation des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO

91. Au plan des engagements communautaires, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO seront maintenus. Les tableaux ci-dessous indiquent la position du Mali sur la période du cadrage.

Tableau 17 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA 2019-2022

Critères de convergence	Norme UEMOA	2019	2020	2021	2022
Critères de premier rang					
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en % du PIB	≥-3%	-3,0%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Taux d'inflation	≤3%	2,0%	2,1%	2,2%	2,2%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤70%	37,5%	38,1%	38,7%	39,3%
Critères de second rang					
Masse salariale sur recettes fiscales	≤35%	37,3%	36,4%	35,8%	35,2%
Taux de pression fiscale	≥20%	15,6%	16,2%	16,5%	16,7%
Nombre de critères respectés		3/5	3/5	3/5	3/5

Source : MEF, FMI (10^{ème} revue FEC, octobre 2018)

Tableau 18: Situation des critères de convergence de la CEDEAO 2019-2022

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2019	2020	2021	2022
Critères de premier rang					
Solde global hors dons/PIB	≤ 3%	-5,0%	-5,0%	-5,1%	-5,0%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	2,1%	2,1%	2,2%	2,2%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en % des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤ 10%				
Réserves Extérieures en mois d'importations*	≥ 3				
Critères de second rang					
Ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB	≤70%	37,5%	38,1%	38,7%	39,3%
Variation du taux de change nominal*	+/-10%				

Source : MEF, FMI (10^{ème} revue FEC, octobre 2018)

NB :* le critère n'est pas applicable aux pays de l'UEMOA

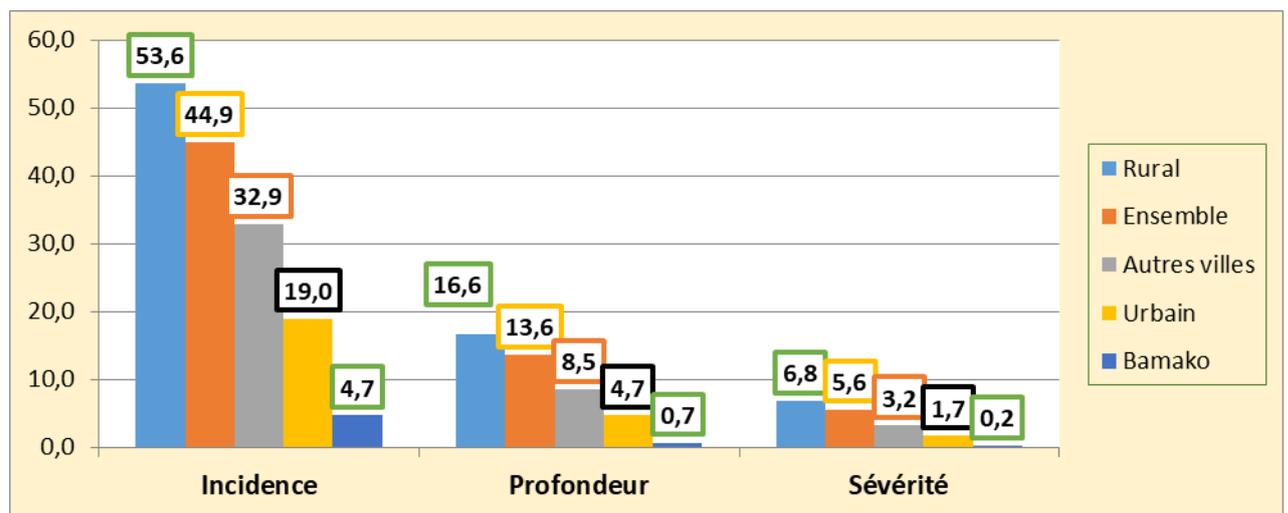
III. LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles

Lutte contre la Pauvreté et l'Inégalité

92. L'incidence de la pauvreté, selon les dernières données statistiques, a légèrement diminué passant de 44,9 % contre 46,8 % en 2016 à 44,9% en 2017, soit une baisse de 1,9 point de pourcentage. Il convient toutefois, de signaler que cette diminution n'est pas suffisamment significative pour se prononcer définitivement sur le caractère substantiel et durable du niveau de pauvreté. Depuis 2013, ce niveau fluctue autour de 47%. La situation de la pauvreté concerne plus de 8 millions d'individus. Les résultats de l'enquête révèlent une incidence de la pauvreté estimée à 4,7 % à Bamako contre respectivement 53,6% et 32,9% dans le milieu rural et dans les autres villes. L'ampleur de la pauvreté reste la plus élevée à Sikasso, Mopti et Koulikoro en 2017 avec des incidences respectives de 67,8 %, 59,5 % et 52,2 %.
93. On observe la même tendance au niveau de la profondeur aussi bien qu'à celui de la sévérité c'est-à-dire qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

Figure 6: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence en 2017 (en %)



Source : Rapport 2017 de mise en œuvre du CREDD (2016-2018)

94. S'agissant de l'inégalité, l'indice de Gini ressort globalement à 0,34 en 2016. L'inégalité la plus faible est observée à Tombouctou (0,23) et à Gao (0,24). Les régions de Sikasso et Ségou observent les indices de Gini les plus élevés (0,30). L'analyse spatiale montre que l'inégalité dans les autres villes est la plus élevée (0,31).
95. L'analyse dynamique de l'inégalité sur la période 2001-2017 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance. De 2001 à 2009, l'indice de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice est passé à 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2017 marquant la très grande variabilité du phénomène d'une année à une autre.

Figure 7 : Évolution de l'inégalité entre 2001 et 2017 – coefficient de Gini



Source : Rapport 2017 de mise en œuvre du CREDD (2016-2018).

Gouvernance, Paix, Sécurité et réconciliation nationale

96. En matière de lutte contre la corruption, l'impunité, la drogue, le terrorisme et la criminalité organisée, le gouvernement a procédé à l'opérationnalisation de l'Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite suivant décret n°2017-0207/P-RM du 10 mars 2017 portant nomination des membres dudit office. Au cours de l'année 2017, les activités réalisées par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) s'articulent autour du traitement des déclarations de soupçons, des réunions statutaires des organismes partenaires, de la mise en œuvre de la coopération nationale et internationale. Ce qui a permis d'atteindre les objectifs assignés à la CENTIF. Ainsi, on note une hausse du flux déclaratif à hauteur de 31,5% des assujettis. Selon le rapport 2017 de Transparency International, le Mali est 122^{ème} avec quatre (04) pays, sur 180 pays classés et occupe le 31^{ème} rang Africain avec ces quatre mêmes pays. En 2016, il occupait le 116^{ème} rang mondial sur 176 pays et le 23^{ème} en Afrique, malgré les efforts consentis.
97. En matière de Justice la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (PU-RSJ-MOA), s'est traduite par une série de réalisations à travers ses trois composantes. En matière de consolidation du pouvoir judiciaire et de l'Etat de droit, l'opérationnalisation de la nouvelle Carte judiciaire a été initiée, un état des lieux des Cours d'Appels (CA), des Tribunaux de Grande Instance (TGI) et des trente-cinq (35) Justices de Paix à Compétence Etendue (JPCE), a été fait. Dans le cadre de l'amélioration des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice, le programme de réhabilitation et/ou de construction des infrastructures judiciaires a été poursuivi. Le changement le plus important en matière de promotion et de protection des droits humains et du genre est celui de l'opérationnalisation de la nouvelle CNDH, depuis le début de l'année 2017 à travers les nominations, la prestation de serment, l'installation des commissaires et l'établissement/validation de son règlement intérieur.

98. En vue de promouvoir la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction du Nord, des résultats appréciables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali grâce aux efforts conjugués des parties maliennes (Gouvernement, Coordination, Plateforme), avec l'appui de la médiation internationale. Ainsi, en matière de réformes politiques et institutionnelles, les Autorités Intérimaires et les Collèges transitoires ont été installées dans toutes les régions et des passations de service ont eu lieu avec les présidents des Conseils régionaux sortants. La Commission Nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CN-DDR) a procédé au lancement du Projet de Réinsertion des Ex-Combattants au Mali (PREC), qui s'inscrit dans le cadre du volet Réinsertion, du Programme National du DDR.
99. En matière de défense et de sécurité, la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM 2015-2019) et la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI 2017-2021) se poursuivent de même que la mobilisation des ressources pour l'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel. Dans le cadre du G5 Sahel, l'année 2017 a été marquée par la présidence du Mali au cours de laquelle des avancées notoires ont été enregistrées. Il s'agit notamment de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2359 (2017) par laquelle le conseil de sécurité des nations unies salue le déploiement de la Force conjointe G5 sahel, apportant ainsi la preuve de la détermination de la communauté internationale. Des rencontres de haut niveau se sont tenues pour la mobilisation du financement de la force conjointe du G5 Sahel.

Gestion du cadre macroéconomique

100. L'amélioration de la performance du cadre macro-économique se poursuit à travers la bonne tenue des indicateurs macro-économiques. En 2017, la croissance du PIB réel s'établit à 5,3% contre 5,8% en 2016. Le taux de croissance économique de 2017 se situe en deçà de la prévision du CREDD de 1,2 point de pourcentage. Le ralentissement de la croissance est principalement dû à une décélération de la croissance du secteur agricole, essentiellement expliquée par une pluviométrie moins favorable qu'en 2016 et un ralentissement des activités du secteur tertiaire. L'indice des prix à la consommation des ménages (base 100 en 2008) est passé de 112,2 en 2016 à 114,7 en 2017 soit un taux d'inflation annuel de 1,8% contre -1,8% en 2016, en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA (3,0% maximum).
101. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières reste la viabilité des opérations financières de l'Etat qui vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise de l'ensemble des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette fiscale. Le Gouvernement du Mali a confirmé sa volonté politique en matière de réforme des finances publiques en adoptant en septembre 2016 le Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017-2021 dont la mise en œuvre est en cours depuis le 1er janvier 2017.

Secteurs sociaux

102. Le secteur de l'éducation constitue l'une des priorités du Gouvernement dont l'engagement en matière d'allocation des ressources financières reste conforme aux orientations retenues lors du forum national sur l'éducation. Le Taux brut de scolarisation (TBS) au premier cycle de l'enseignement fondamental, est passé de 69,6% en 2016 à 72,1% en 2017. Ce taux n'a pas atteint la valeur cible de 78,9% en 2017 mais indique une progression assez significative par rapport à 2016 grâce aux efforts consentis par le Gouvernement et les PTF dans la scolarisation et le maintien des élèves à l'école. S'agissant du Taux Brut d'Admission au premier cycle (TBA), une avancée considérable est constatée entre 2016 et 2017 passant de 62,7% à 68,7% soit une progression de 6 points, avec un gain de 3,6

points au regard de la valeur cible de 65,1% en 2017. Le Ratio élèves-maître au primaire est resté stationnaire entre 2016 et 2017 avec 39. L'indice de parité fille/garçon en 2017 (0,84) est inférieur à celui de l'année 2016 (0,86) et n'a pas atteint la valeur cible de 2017 (0,87).

103. L'évolution des indicateurs du secteur de la santé apparaît très contrastée. Ainsi, le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié est passé de 30,31% en 2016 à 32,08% en 2017 (prévision 58%). Le taux de mortalité maternelle a connu une baisse en 2017 soit 368 pour 100 000 naissances vivantes par rapport aux années antérieures. Le nombre de CSCOM fonctionnels a augmenté, mais cependant le taux de médicalisation des CSCOM est resté stationnaire soit un taux de 32,03% en 2017 pour une prévision de 45%. Le Couple Année de Protection (CAP) est passé de 1 229 871 en 2016 à 1 269 525 en 2017, soit une progression de 3,22% ; la prévalence contraceptive est restée stationnaire entre 2016 et 2017 avec respectivement 21% et 20,01%, l'objectif de 15% prévu à la fin du PRODESS III a été dépassé depuis 2016. Le Taux de couverture en Penta 3 est de 89% en 2017 contre 94% en 2016. Le taux de prévalence du VIH/Sida parmi la population âgée de 15 à 49 ans est établi à 1,1%.

104. En matière de création d'emplois, les secteurs publics et privés formels ont créé 59 241 emplois en 2017. Ces emplois se répartissent entre 37 031 (soit 60%) emplois privés et 22 210 (soit 40%) emplois publics. Les emplois occupés par les hommes représentent 50 291 (soit 81,5%) de l'ensemble contre 11 395 (soit 18,5%) pour les femmes. Le taux de chômage de la population a baissé de 0,95 point de pourcentage. Quant au nombre de nouveaux emplois créés par les secteurs publics et privés, il est passé de 66 842 en 2016 à 61 686 en 2017, soit une baisse de 7,7%, due probablement à la finition de certains grands chantiers du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, plus grand pourvoyeur d'emplois temporaires.

105. L'accès à l'eau et à l'assainissement progresse. Toutefois, l'accès à une infrastructure d'assainissement constitue encore un privilège occasionnant des problèmes importants liés à l'hygiène et à l'insalubrité. L'accès à l'eau potable s'est amélioré de 1,1 point en passant de 66,9% en 2016 à 68% en 2017.

3.2 Les priorités du gouvernement sur la période 2020-2022

106. Les priorités du cadrage budgétaire 2020-2022 sont fondées sur la stratégie du CREDD 2019-2023 qui vise principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement du pays. Il s'agira particulièrement : (i) de combler le déficit de gouvernance, (ii) d'assurer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat de vivre ensemble, (iii) de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive, (iv) de mieux protéger l'environnement et de renforcer la résilience au changement climatique, (v) de mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique.

107. **En termes d'allocations budgétaires, la priorité sera accordée à :**

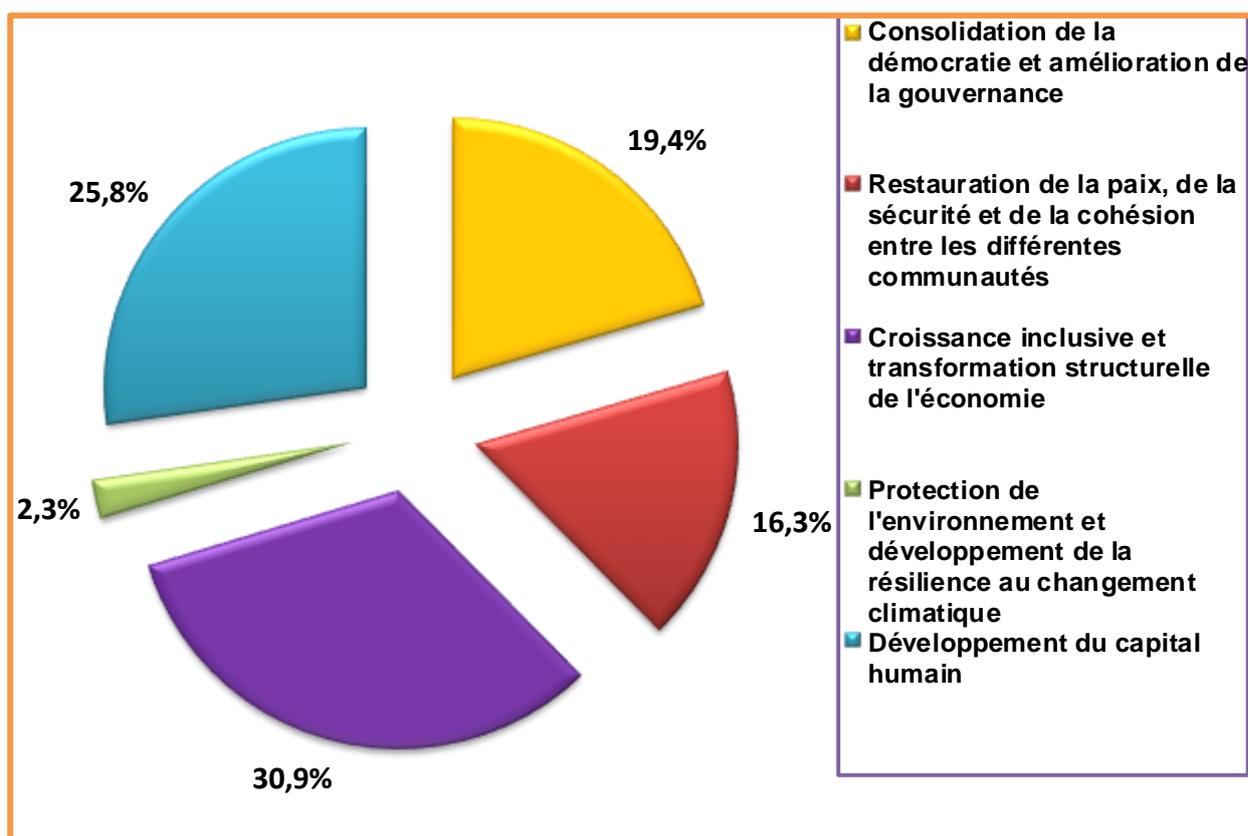
- la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
- la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM deuxième phase) ;
- la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI 2017-2021) ;
- la mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'allocation de 15% au secteur « Agriculture » ;
- la consolidation des acquis dans les secteurs sociaux et le renforcement du capital humain ;
- au financement des investissements structurants dans les secteurs productifs ;
- au renforcement des allocations pour la décentralisation budgétaire en vue de l'atteinte de 30% des recettes budgétaires transférées aux collectivités territoriales.

108. Les projections budgétaires sont mises en cohérence avec les priorités d'allocations budgétaires du CREDD 2019-2023 qui est bâti autour de cinq (05) axes. Ainsi, les allocations selon les axes stratégiques se présentent comme suit :

- le premier axe stratégique serait financé en moyenne à 569,7 milliards de F CFA, soit 19,4% des dépenses totales ;
- la part de l'axe stratégique 2 dans le budget serait en moyenne de 479 milliards de F CFA, soit 16,3% des dépenses totales ;
- l'axe stratégique 3 représenterait en moyenne 909,4 milliards de F CFA, soit 30,9 % des dépenses totales ;
- le quatrième axe stratégique serait quant à lui financé en moyenne à hauteur de 67,5 milliards de F CFA, soit 2,3 % des dépenses totales ;
- enfin, l'axe cinq bénéficierai d'un financement en moyenne de 759,4 milliards de F CFA, soit 25,8 % des dépenses totales ;

109. Les paiements au titre de l'intérêt sur la dette publique seront évalués en moyenne à 153,8 milliards de F CFA représentant 5,2% des dépenses totales.

Figure 8: Part moyenne 2020-2022 des axes du CREDD dans les dépenses totales



Source : DGB

3.3 Analyse des allocations budgétaires 2020-2022 par axe du CREDD et par fonction

110. L'analyse des dépenses par axe et par fonction permet de donner la structure des dépenses en fonction des priorités stratégiques du gouvernement compte tenu des objectifs socioéconomiques que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre. Elle regroupe les dépenses publiques autour de dix (10) grandes fonctions appelées divisions réparties entre les différents axes du CREDD, tels que présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 19: Allocations budgétaires par axes du CREDD et par fonctions (en milliards de FCFA) 2019-2022

AXES/FONCTIONS	LFI 2019	2020	2021	2022	Moy. 20-22
Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	469,8	528,7	568,8	611,4	569,7
Services généraux des administrations publiques	443,1	499,0	536,7	576,7	537,5
Ordre et sécurité publics	26,7	29,7	32,1	34,7	32,2
Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et de la cohésion entre les différentes communautés	396,2	444,5	478,0	514,5	479,0
Défense	277,9	312,6	336,1	362,9	337,2
Ordre et sécurité publics	118,3	131,8	141,8	151,7	141,8
Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	730,8	839,8	907,3	981,1	909,4
Affaires économiques	633,3	728,7	787,1	849,4	788,4
Logement et équipements collectifs	83,8	96,2	104,2	114,1	104,8
Loisirs, culture et culte	13,7	14,9	16,1	17,5	16,2
Axe 4 : Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	53,4	62,1	67,1	73,3	67,5
Protection de l'environnement	53,4	62,1	67,1	73,3	67,5
Axe 5 : Développement du capital humain	618,4	698,2	758,3	821,7	759,4
Santé	122,8	138,4	153,5	168,4	153,4
Loisirs, culture et culte	7,1	7,7	8,3	9,0	8,3
Enseignement	375,1	422,2	457,6	494,6	458,1
Protection sociale	113,4	130,0	138,9	149,7	139,5
Opération concernant la dette publique	141,8	141,9	154,0	165,4	153,8
Total Général	2 410,4	2 715,1	2 933,6	3 167,4	2 938,7

Source : DGB

Tableau 20: Ratios par rapport aux dépenses totales 2019-2022

AXES/FONCTIONS	LFI 2019	2020	2021	2022	Poids Moy. 20-22
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	19,5%	19,5%	19,4%	19,3%	19,4%
Services généraux des administrations publiques	18,4%	18,4%	18,3%	18,2%	18,3%
Ordre et sécurité publics	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Restauration de la paix, de la sécurité et de la cohésion entre les différentes communautés	16,4%	16,4%	16,3%	16,2%	16,3%
Défense	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Ordre et sécurité publics	4,9%	4,9%	4,8%	4,8%	4,8%
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	30,3%	30,9%	30,9%	31,0%	30,9%
Affaires économiques	26,3%	26,8%	26,8%	26,8%	26,8%
Logement et équipements collectifs	3,5%	3,5%	3,6%	3,6%	3,6%
Loisirs, culture et culte	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%
Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
Protection de l'environnement	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
Développement du capital humain	25,7%	25,7%	25,9%	25,9%	25,8%
Santé	5,1%	5,1%	5,2%	5,3%	5,2%
Loisirs, culture et culte	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Enseignement	15,6%	15,5%	15,6%	15,6%	15,6%
Protection sociale	4,7%	4,8%	4,7%	4,7%	4,7%
Opération concernant la dette publique	5,9%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%
Total Général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DGB

3.3.1 Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance

111. C'est l'axe moteur du CREDD 2019-2023. En effet, l'analyse structurelle a montré que les variables les plus motrices relèvent de la gouvernance et que celles qui relèvent des domaines économique, social et environnemental sont plutôt des variables résultats. Cela veut dire que la plupart des politiques socio-économiques et sectorielles requièrent, pour donner les résultats escomptés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup de conditions préalables relevant pour la plupart des variables de gouvernance. Cet axe vise à réformer les institutions politiques, adopter de meilleures pratiques démocratiques et améliorer la gouvernance administrative, économique, sociale et sécuritaire.

112. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants :

- consolider la démocratie malienne ;
- améliorer la gouvernance administrative, économique et financière ;
- renforcer la décentralisation ;
- promouvoir l'état de droit et la justice.

113. L'axe couvre les fonctions suivantes : (i) Services généraux des administrations publiques et (ii) Ordre et sécurité publics, notamment, les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et Administration pénitentiaire.

114. Pour l'atteinte des objectifs fixés à cet axe, le cadrage budgétaire 2020-2022 prévoit en moyenne 19,4% des dépenses totales. En valeur absolue, les allocations passent de 528,7 milliards de F CFA en 2020 à 611,4 milliards F CFA en 2022, soit un taux d'accroissement moyen de 7,5%.

- **Services Généraux des Administrations Publiques**

115. Les allocations en faveur des services généraux des administrations publiques (hors remboursement dette publique) sont projetées en 2020 à 499 milliards de FCFA et passeraient à 576,7 milliards F CFA en 2022 contre une inscription de 443,1 milliards dans le budget 2019. Les dotations serviront à poursuivre l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- reformer les institutions et renforcer la démocratie ;
- renforcer la citoyenneté et le civisme ;
- moderniser l'administration publique ;
- renforcer le système de planification et de gestion du développement ;
- gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption et la délinquance financière ;
- assurer une gestion transparente des affaires foncières ;
- renforcer le partenariat pour le développement durable ;
- améliorer la gouvernance locale ;
- assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources ;
- promouvoir les économies régionales et locales.

- **Ordre et sécurité publics**

116. Les sous-fonctions de l'ordre et sécurité qui participent à la mise en œuvre de l'axe 1 concernent les tribunaux et l'administration pénitentiaire. Dans ce cadre, les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale ;
- garantir les droits fondamentaux des citoyens.

117. Les allocations en faveur des tribunaux et administration pénitentiaire sont projetées en moyenne sur la période 2020-2022 à 32,2 milliards de FCFA par an contre une inscription de 26,7 milliards de FCFA dans le budget 2019, soit une croissance moyenne de 8,2% entre 2020-2022.

3.3.2 Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et de la cohésion entre les différentes communautés

118. C'est l'axe de stabilisation. Il s'agit de restaurer la société malienne dans ses dimensions de paix et de cohésion sociale dans la diversité culturelle et religieuse. Cette condition est nécessaire pour que l'activité économique puisse se développer partout sur le territoire et se traduise par l'amélioration des conditions de vie des populations. Cet axe accordera une attention particulière à la mise en œuvre consensuelle de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et aux efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

119. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants : (i) restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens ; (ii) lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

120. Spécifiquement, il s'agit de :

- appliquer de manière consensuelle l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali ;
- assurer la protection des citoyens et gérer les conflits intercommunautaires ;
- contribuer à la régénération d'une identité collective et recréer les liens et les solidarités nationales en vue d'améliorer la cohésion nationale ;
- détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme ;
- apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent.

121. L'axe 2 couvre les fonctions suivantes : (i) défense et (ii) Ordre et sécurité publics hors les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et l'administration pénitentiaire.

122. Durant la période 2020-2022, les allocations budgétaires en faveur de cet axe seront en moyenne 16,3% des dépenses totales et passeraient de 396,2 milliards de F CFA dans le budget 2019 à 514,5 milliards de F CFA en 2022, soit un taux d'accroissement moyen de 7,6% entre 2020-2022.

- **Défense**

123. Les allocations budgétaires pour la défense sont projetées en moyenne à 337,2 milliards de FCFA sur la période 2020-2022 contre 277,9 milliards de FCFA en 2019, soit un taux de croissance moyen de 7,7% sur la même période. Au cours de la période, le poids moyen des dépenses de défense dans le budget d'Etat serait de 11,5%. Ces évolutions s'expliqueraient essentiellement par le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense nationale en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM).

- **Ordre et Sécurité** (hors tribunaux et administration pénitentiaire)

124. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI) en vue de lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes, les dépenses en faveur de l'ordre et la sécurité s'établiraient en moyenne à 141,8 milliards de FCFA sur la période 2020-2022, contre 118,3 milliards de FCFA dans le budget 2019, soit un taux de progression de 7,3% sur la période du cadrage budgétaire. Les augmentations se justifieraient par le renforcement des capacités opérationnelles des forces de la police, de la gendarmerie et de la protection civile.

3.3.3 Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie

125. Cet axe vise une croissance soutenue à travers une transformation structurelle de l'économie portée par une industrialisation plus forte grâce au développement des chaînes de valeur les plus compétitives, le développement et la modernisation des infrastructures, une meilleure productivité globale des facteurs, un système de financement de l'économie plus efficient et une exploitation judicieuse des ressources minières et des technologies de l'information et de la communication.

126. En dépit d'une croissance forte, l'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est restée caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Aussi, cet axe stratégique vise-t-elle une croissance économique forte et durable, créatrice d'emplois et réductrice de pauvreté, portée par une économie diversifiée et compétitive, le développement de nouvelles chaînes de valeur et l'amélioration de l'efficacité des secteurs d'appui à la production.

127. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont :

- créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive ;
- promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif ;
- développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois ;
- développer et rendre efficace les secteurs d'appui à la production ;
- mettre en place une stratégie de financement du développement.

128. Les objectifs spécifiques de cet axe sont :

- renforcer la stabilité du cadre macroéconomique ;
- promouvoir le secteur privé et améliorer le climat des affaires ;
- promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités ;
- promouvoir la productivité et la compétitivité de l'Agriculture ;
- accroître la contribution de l'élevage à la croissance et à la réduction de la pauvreté ;
- accroître la contribution de la pêche à la croissance et à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- diversifier et intégrer la production minière à l'économie comme un facteur de développement durable ;
- développer des industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur ;
- développer les autres secteurs porteurs de croissance ;
- développer et améliorer l'efficacité des infrastructures de transport ;
- répondre aux besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût ;
- promouvoir l'économie numérique ;
- accroître la contribution du secteur financier à la croissance économique à travers une meilleure inclusion financière ;
- renforcer la mobilisation de ressources internes et externes ;
- mettre en œuvre une stratégie efficace d'endettement public.

129. Il couvre les fonctions suivantes : (i) Affaires économiques et (ii) Logement et équipements collectifs (iii) Loisirs, culture et culte.

130. Durant la période du cadrage, les allocations budgétaires en faveur de cet axe se situeraient en moyenne à 30,9% des dépenses totales et passeraient de 839,8 milliards de F CFA en 2020 à 981,1 milliards de F CFA en 2022 contre une inscription de 730,8 milliards de F CFA dans le budget 2019, soit une progression moyenne de 8,1% entre 2020-2022.

- **Affaires économiques**

131. Les dépenses des affaires économiques sont projetées en moyenne à 788,4 milliards FCFA sur la période 2020-2022 contre 633,3 milliards de FCFA dans le budget 2019. Elles représentent en moyenne 26,8% des dépenses totales, avec un taux de croissance annuel moyen de 8,0% sur la période 2020-2022. Cette hausse est imputable, principalement, à : (i) l'augmentation des dépenses en faveur du secteur agricole ; (ii) la réalisation des infrastructures de soutien à la croissance et (iii) le soutien à la production d'énergie.

132. Les principales actions porteront entre autres sur :

- la réalisation d'actions de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Développement Durable ;
- l'aménagement du barrage de Taoussa ;
- la mise en œuvre du projet de reconstruction et de relance économique
- le développement de l'irrigation ;

- la mise en œuvre du projet adaptation agricole et élevage au changement climatique ;
- la mise en œuvre du fonds national d'appui à l'agriculture ;
- la mise en œuvre du programme d'accroissement de la production agricole au Mali (PAPAM) ;
- la mise en œuvre du Programme Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAP II) ;
- la réalisation des travaux d'extension de 200 ha de la plaine de Saouiné ;
- la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur du pays à travers :
 - ✓ le bitumage du tronçon Goma Coura-Tombouctou ;
 - ✓ l'aménagement d'infrastructures routières structurantes (PAIRS) ;
 - ✓ la construction du deuxième pont de Kayes ;
 - ✓ la construction et le bitumage de la route Kolondièba-Zantièbougou (frontière RCI);
 - ✓ la construction de la route Kayes–Kenièba ;
 - ✓ la construction et le butimage de la route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nonsombougou ;
 - ✓ la construction de la section Yanfolila-Kalana-Fr Guinée;
 - ✓ l'aménagement en 2X2 VOIES du 3^{ème} Pont à la RN6, la construction de l'échangeur et la réhabilitation de la section Tour de l'Afrique ;
 - ✓ la réhabilitation de la route Bamako-kati-Kolokani-Didieni-Diema-Sand-Kayes-Kidira.

- **Logement et équipements collectifs**

133. Les dépenses relatives au logement et équipements collectifs qui s'élèvent à 83,8 milliards de FCFA dans le budget 2019, s'établiraient en moyenne à 104,8 milliards de FCFA en 2020-2022 et représenteraient en moyenne 3,6% des dépenses totales contre 3,5% dans le budget 2019. Les actions prioritaires relatives au logement et aux équipements collectifs porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de construction de 50.000 logements sociaux ;
- la mise en œuvre de la réforme foncière sécurisée.

- **Loisirs, culture et culte (hors Services récréatifs et sportifs et Culte et autres services communautaires)**

134. Les dépenses relatives aux Loisirs, culture et culte se chiffreraient en moyenne à 16,2 milliards de FCFA sur la période 2020-20223 contre une inscription budgétaire de 13,7 milliards de FCFA en 2019, soit un rythme d'augmentation moyen de 8,6% entre 2020-2022. Ces allocations serviront à promouvoir les secteurs de l'artisanat et du tourisme et soutenir ceux des sports et de la culture.

135. Les principales actions prioritaires porteront sur :

- la redynamisation du cinéma malien ;
- la revalorisation du service national des jeunes ;
- la réalisation et l'aménagement des infrastructures culturelles et sportives.

3.3.4 **Axe 4 : Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique**

136. La détérioration de l'environnement est le résultat d'un ensemble de phénomènes complexes qui sont d'abord d'ordre climatique (sécheresse, variabilité de la pluviométrie ayant fragilisé l'écosystème), ensuite anthropique (forte pression démographique, systèmes de production extensifs et inadaptés, feux de brousse, etc.) et finalement des conditions de vie précaires des populations et l'absence d'implication des populations dans la protection de l'environnement. La problématique de l'environnement est

constatée par une dégradation continue du cadre de vie et des conditions des populations aussi bien urbaines que rurales.

137. Cet axe vise à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et de développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique.

138. Pour faire face aux défis liés à l'environnement et au changement climatique, le Gouvernement du Mali a adopté plusieurs politiques et stratégies parmi lesquelles : la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, la Politique Nationale Forestière, la Politique Nationale d'Assainissement, la Politique Nationale sur les Changements Climatiques, la Politique Nationale des zones humides, la Stratégie de Sauvegarde et de Gestion Intégrée des Ressources du Fleuve Niger, et le Cadre stratégique d'Investissement pour la Gestion durable des terres. Le Mali a aussi ratifié plusieurs accords et traités internationaux, notamment, les conventions de Rio (Désertification, Biodiversité et Changement Climatique).

139. Pour la mise en œuvre de cet axe, les objectifs globaux sont les suivants : (i) garantir un environnement sain et le développement durable et (ii) développer la résilience au changement climatique.

140. Pour ce faire, plusieurs objectifs spécifiques ont été définis à savoir :

- assurer la gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables ;
- promouvoir les technologies innovantes respectueuses de l'environnement ;
- améliorer le cadre de vie des populations ;
- renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles ;
- renforcer la capacité d'adaptation des populations et la résilience.

141. L'axe 4 couvre essentiellement la fonction Protection de l'environnement et concentrera durant la période du cadrage, des allocations budgétaires en moyenne de 2,3% des dépenses totales. Ces allocations passeraient de 53,4 milliards de F CFA dans le budget 2019 à 62,1 milliards de F CFA en 2020 puis 73,3 milliards de F CFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,7% entre 2020-2022.

142. Ces allocations viseront, entre autres, à préserver la diversité biologique et à lutter contre la pollution à travers la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'assainissements collectifs. Les actions prioritaires vont porter sur :

- la mise en œuvre du projet hydraulique et assainissement en milieu rural ;
- la mise en œuvre du projet gestion des ressources naturelles et changement climatique ;
- la réhabilitation économique et environnementale du fleuve Niger ;
- la mise en œuvre du Programme de développement durable du Delta Intérieur du Niger ;
- la mise en œuvre du Programme Commun d'appui à la GIRE.

3.3.5 Axe 5 : Développement du capital humain

143. L'ambition de cet axe est de faire en sorte que les efforts de développement se traduisent pour les populations, notamment les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, par une éducation de qualité, une bonne santé, des emplois décents, un accès universel à l'eau potable, un cadre de vie sain et une meilleure protection sociale. Il s'agit de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique. Cet axe visera également à faire de l'urbanisation et de la migration des opportunités pour le développement du Mali.

144. La qualité des ressources humaines constitue la première richesse de la Nation. Ce sont les ressources humaines qui, utilisant les moyens disponibles, créent la richesse. L'amélioration des performances économiques et la réduction durable de la pauvreté et des inégalités nécessitent la définition de politiques de développement des ressources humaines. Ces politiques et stratégies devront être mises en œuvre à travers des programmes ambitieux et cohérents prenant en compte les droits humains, la question du genre et le ciblage des plus vulnérables. Il est également indéniable que la réalisation des objectifs de développement durable passe par la disponibilité d'un capital humain de qualité et bien employé, source de croissance économique durable et partagée.

145. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants :

- contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique ;
- assurer à toutes les populations une instruction et une formation professionnelle de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel,
- promouvoir l'équité et l'égalité de genre ;
- promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale
- gérer au mieux la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays ;
- encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement.

146. L'axe couvre les fonctions suivantes : (i) Santé ; (ii) Enseignement ; (iii) Protection Sociale et (iv) Loisirs, Culture et Culte.

147. En vue de l'atteinte des objectifs fixés à cet axe, le cadrage budgétaire prévoit en moyenne 25,8% des dépenses totales sur la période 2020-2022. En valeur absolue, les allocations passent de 618,4 milliards de F CFA dans le budget 2019 à 821,7 milliards F CFA en 2022, soit une dotation moyenne de 759,4 milliards F CFA entre 2020-2022 ou un taux d'accroissement moyen de 8,5%.

• Santé

148. Dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD, les allocations budgétaires du secteur de la santé sont projetées en moyenne à 153,4 milliards de FCFA sur la période 2020-2022 contre 122,8 milliards de FCFA dans le budget 2019, soit un poids moyen de 5,2% des dépenses totales et un taux de croissance annuel moyen de 10,3%. Les dépenses s'inscriront dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services sanitaires et de la lutte contre les maladies à travers notamment :

- la construction et l'équipement des infrastructures de santé (Hôpitaux, Csréf, etc.) ;
- l'amélioration du plateau technique des hôpitaux ;
- l'augmentation de l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement réparties sur l'ensemble du territoire ;
- la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies transmissibles et non, aux modes de vie et aux conditions de travail et le renforcement de la lutte contre le VIH-Sida ;
- la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile.

• Enseignement

149. Les dotations relatives à l'enseignement qui se chiffrent à 375,1 milliards de FCFA en 2019 sont projetées 422,2 milliards de FCFA en 2020 et atteindront 494,6 milliards de FCFA en 2022. Elles représentent en moyenne 15,6% des dépenses totales avec une augmentation annuelle moyenne de 8,2%. Cette augmentation confirme la volonté des plus hautes autorités du pays à rendre performant le

système éducatif et de renforcer la qualité des ordres d'enseignement. Les priorités seront accordées à :

- le recrutement du personnel enseignant, chercheur et d'encadrement en nombre et en qualité ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures d'accueil des étudiants (pédagogiques, sociales et laboratoires) ;
- la maîtrise de la gestion de flux des étudiants.
- l'amélioration du rendement interne du système pour une meilleure employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants ;
- l'achèvement d'un enseignement fondamental de qualité pour tous les enfants, filles et garçons ;
- la promotion des valeurs culturelles favorables à la création de la richesse et au développement durable ;
- le renforcement de la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources ;
- l'accroissement des conditions d'accès à l'enseignement supérieur et au renforcement de la recherche scientifique et l'innovation.

- **Protection sociale**

150. Les dépenses relatives à la protection sociale se chiffrent en moyenne à 139,5 milliards de FCFA entre 2020-2022, soit une proportion moyenne de 4,7% des dépenses totales du gouvernement. Elles progresseraient en moyenne de 7,3%.

151. Ces dépenses visent d'une part, à assurer la prise en charge de la retraite vieillesse à travers les différents régimes d'assurance, et d'autre part, à fournir les appuis nécessaires aux populations défavorisées et les groupes vulnérables pour leur garantir une vie décente. Elles permettent également d'appuyer la promotion du genre. Les actions prioritaires permettront de :

- assurer la protection et la sécurisation des migrants et les membres de leurs familles ;
- étendre la protection sociale à tous ;
- assurer la sécurité élémentaire de revenu ;
- renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques ;
- faciliter l'accès des femmes aux postes nominatifs et électifs ;
- investir dans le capital humain pour capturer le dividende démographique au Mali.

IV. SITUATION FINANCIÈRE DES ORGANISMES PUBLICS

4.1 Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale

152. La sécurité sociale au Mali est gérée par trois organismes à savoir : (i) l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ; (ii) la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) et (iii) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM).

4.1.1 L'Institut National de Prévoyance Sociale

153. L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a été créé par la loi n°61-59/AN-RM du 15 mai 1961 reprise et précisée par la loi N° 96-004 du 26 janvier 1996. Il est érigé en Établissement Public à caractère Administratif (EPA). L'INPS a pour mission de gérer les régimes de protection sociale, en faveur des travailleurs salariés définis par le code du travail.

154. Les régimes gérés par l'INPS sont :

- les Prestations familiales (PF) ;
- la prévention et la réparation des Accidents du travail et des Maladies professionnelles (ATMP) ;
- l'Assurance Vieillesse, Invalidité et Décès.

Pour compléter ces régimes, la loi confie à l'Institut la gestion d'une action sanitaire et sociale.

155. Par ailleurs, la loi N° 99-047 du 28 décembre 1999 a institué l'Assurance Volontaire pour permettre l'accès à la couverture sociale des membres des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielle, ainsi que les travailleurs indépendants. Sa gestion est confiée à l'INPS.

156. Enfin, l'INPS est un organisme gestionnaire délégué du régime de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) institué suivant la loi n° 09-015 du 26 juin 2009. A ce titre, l'institut est chargé de l'immatriculation des assurés, l'encaissement des cotisations et du règlement des factures des prestataires conventionnés.

157. Les ressources de l'INPS proviennent des cotisations assises sur l'ensemble des rémunérations pour le régime obligatoire des salariés, les revenus des placements, les prestations récupérées, les cotisations de l'assurance volontaire.

Tableau 21: Evolution des assurés et employeurs affiliés à l'INPS

RUBRIQUES	Réalizations			Prévisions ⁵			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'assurés	184 984	194 049	224 320	259 313	299 766	346 530	400 589
Nombre d'employeurs	29 188	31 004	32 864	34 836	36 926	39 141	41 490

Source : INPS

⁵ Les chiffres des prévisions ne sont pas actualisés.

Tableau 22: Evolution des ressources de l'INPS

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations (en milliards F CFA)	86,97	91,39	103,45	112,93	121,97	131,72	142,26
Autres recettes (en milliards F CFA)	4,29	5,11	6,57	8,89	9,60	10,37	11,20

Source : INPS

➤ **Situation financière de branches gérées par l'INPS**

158. Depuis plusieurs années les ressources provenant des cotisations de la branche retraite ne couvrent plus les dépenses techniques des prestations de vieillesse (cf. tableau 27). Ce déficit va grandissant d'année en année en dépit des multiples efforts en matière de recouvrement. Le financement du déficit est assuré par les excédents des branches des prestations familiales (cf. tableau 25) et des accidents du travail (cf. tableau 26).

159. Par ailleurs, Cette situation est devenue plus problématique à la suite de l'adoption de la loi sur l'AMO qui a supprimé les ressources dédiées à la protection contre la maladie dont le volet prévention médicale reste entièrement à la charge de l'INPS.

160. Le déséquilibre quasi structurel du régime de la retraite est lié à :

- la forte augmentation du nombre des nouveaux pensionnés et le niveau de plus en plus élevé des rémunérations servant au calcul des droits ;
- des demandes croissantes des pensions anticipées (elles représentent 20% des montants payés en 2015) ;
- des revalorisations périodiques des montants des pensions (dont la dernière date de 2015) ;
- du faible taux de couverture des populations assujetties réduisant la base des cotisants ;
- du transfert des contractuels dans le corps des fonctionnaires ;
- au cumul des arriérés de cotisation dus par les sociétés et entreprises publiques restructurées ou privatisées.

161. En effet, dix ans après la dernière étude actuarielle, la question de l'équilibre des régimes et leur pérennisation restent d'actualité, d'où la nécessité de commanditer une autre étude dont la réalisation est en cours. Cette étude permettra d'avoir une vision synoptique et de prendre des mesures conséquentes pour l'avenir de l'ensemble des régimes.

Tableau 23 : Situation financière de la branche Prestations Familiales

Rubriques	Réalisation			Prévision ⁶			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations (en milliards F CFA)	35,02	36,91	43,47	44,85	49,34	54,27	59,70
Dépenses (en milliards F CFA)	6,72	8,29	11,14	14,72	19,43	25,64	33,85
Résultats (en milliards F CFA)	28,31	28,62	32,33	30,13	29,91	28,63	25,85

Source : INPS

⁶ Les chiffres des prévisions ne sont pas actualisés.

Tableau 24 : Situation financière de la branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles

Rubriques	Réalisation			Prévision ⁷			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations (en milliards F CFA)	12,27	12,70	15,04	16,37	17,68	19,10	20,62
Dépenses (en milliards F CFA)	1,45	1,04	1,21	1,15	1,21	1,27	1,33
Résultats (en milliards F CFA)	10,82	11,66	13,83	15,22	16,47	17,83	19,29

Source : INPS

Tableau 25 : Situation financière de la branche Vieillesse-Invalidité-Décès

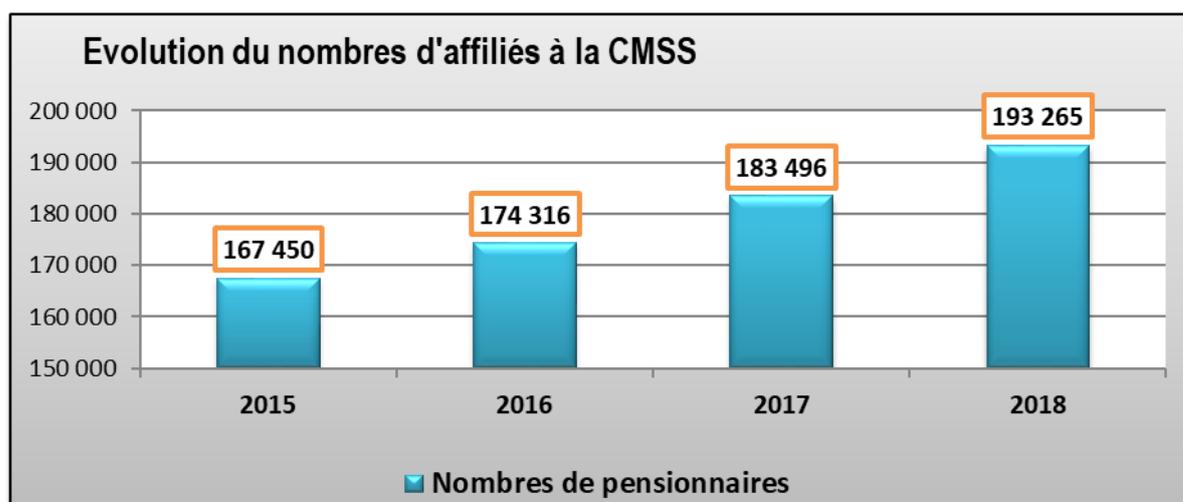
Rubriques	Réalisation			Prévision ⁸			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations (en milliards F CFA)	39,40	41,52	48,90	50,46	51,97	53,53	55,14
Dépenses (en milliards F CFA)	41,12	46,10	52,67	53,57	54,64	55,74	56,85
Résultats (en milliards F CFA)	-1,72	-4,58	-3,77	-3,11	-2,67	-2,20	-1,71

Source : INPS

4.1.2 La Caisse Malienne de Sécurité Sociale

162. Au regard de la loi n°10-029 du 29 juillet 2010, la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) a pour mission la gestion des régimes de pensions des fonctionnaires, des militaires, des députés et de tout autre régime ou branche que l'Etat lui confie.

163. L'effectif des pensionnaires affiliés à la CMSS est passé de 167 450 personnes en 2015 à 193 265 personnes en 2018, soit un accroissement annuel moyen de 4,9%. Cet effectif émane du seul employeur à savoir l'Etat.

Figure 9 : Evolution du nombre d'affiliés à la CMSS

Source : CMSS

⁷ Idem.

⁸ Les chiffres des prévisions ne sont pas actualisés.

Tableau 26 : Les affiliés de la CMSS par catégorie d'agents (chiffres en nombre de personnes)

Affiliés CMSS	Réalizations			
	2015	2016	2017	2018
Pensionnés	48 591	51 233	54 012	56 484
Fonctionnaires de l'Etat	48 617	49 522	48 201	47 566
Fonctionnaires des collectivités	40 407	44 082	49 715	53 585
Militaires	29 688	29 332	31 421	35 485
Députés	147	147	147	145
TOTAL	167 450	174 316	183 496	193 265

Source : CMSS

164. Les ressources de la CMSS proviennent de la subvention de l'Etat, des cotisations et des intérêts créditeurs, des pénalités et autres produits de gestion courante. Elles sont passées de 80,30 milliards en 2016 à 94,67 milliards en 2018 soit une augmentation d'environ 8,6 % sur la période. Au titre de l'exercice budgétaire 2019, les ressources de la caisse seraient évaluées à 115,36 milliards. En termes de prévision, il serait attendu une mobilisation de ressources à hauteur de 126,89 milliards en 2020, 139,58 milliards en 2021 et 153,54 milliards en 2022 soit en moyenne 10 % d'augmentation par an entre 2020 et 2022.

165. La subvention accordée par l'Etat représente en moyenne 52,9 % entre 2016 et 2018. Cette proportion va fléchir à 6,9 % en 2019 et 2022 compte tenu de la réduction de la subvention subséquentement à la l'augmentation du taux de cotisation de la part patronale de l'Etat qui constitue une ressource propre pour la CMSS.

166. Les cotisations étaient en nette recul passant de 44,23 milliards F CFA en 2016 à 30,42 milliards F CFA en 2017. Sur la période 2016-2018, les cotisations ont représenté en moyenne 45,1 % des ressources de la CMSS. En perspective pour 2019 et 2022, les cotisations devraient contribuer à hauteur de 90,8 % dans les ressources de la CMSS.

167. Les autres catégories de ressources de la CMSS (intérêts, pénalités et autres produits de gestion courante) ont été de l'ordre de 0,7 % en moyenne entre 2016 et 2018. Cette proportion devrait légèrement augmenter sur la période 2019-2022 en s'établissant à 0,8% du total des ressources de la CMSS.

Tableau 27: Evolution des ressources de la CMSS (en milliards F CFA)

Nature des ressources	Réalizations			Prévisions			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisation	44,23	41,98	30,42	104,70	115,17	126,69	139,36
Poids (sur le total)	55,1%	48,0%	32,1%	90,8%	90,8%	90,8%	90,8%
Subvention (Etat)	34,23	44,32	61,95	7,95	8,75	9,62	10,58
Poids	42,6%	50,7%	65,4%	6,9%	6,9%	6,9%	6,9%
Pénalités	1,29	0,74	0,60	0,67	0,74	0,81	0,89
Poids	1,6%	0,8%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
Intérêts créditeurs	0,14	0,08	0,08	0,10	0,11	0,12	0,13
Poids	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Autres produits de gestion courante (indument perçus, frais DAO)	0,41	0,36	1,61	1,93	2,12	2,34	2,57
Poids	0,5%	0,4%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%
Total	80,30	87,49	94,67	115,36	126,89	139,58	153,54

Source : CMSS, nos calculs

168. La situation financière de la CMSS sur la période récente (2016-2018) n'a cessé de se dégrader avec notamment des résultats nets de plus en plus déficitaires. La situation déficitaire de la caisse devrait se creuser davantage sur la période à venir, c'est-à-dire entre 2019-2022, malgré la réforme relative au code des pensions qui a porté entre autres sur :

- l'augmentation du taux des cotisations patronales qui passe de 8 % à 13% pour les fonctionnaires et militaires
- l'augmentation du taux de cotisations salariales des parlementaires de 8% à 12% ;
- l'élargissement de l'assiette des cotisations des fonctionnaires et des militaires à l'ensemble de la rémunération y compris les primes et indemnités.

Tableau 28 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CMSS (en milliers FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions ⁹			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits	91 358 214	102 958 036	116 033 707	130 769 987	147 377 776	166 094 753	187 188 787
Charges	93 607 365	105 615 825	119 155 774	134 431 544	151 665 668	171 109 207	193 045 407
Résultat	-2 249 151	- 2 657 789	- 3 122 067	- 3 661 557	- 4 287 892	- 5 014 453	-5 856 620

Source : CMSS

4.1.3 La Caisse Nationale d'Assurance Maladie

169. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) a été créée par la loi n°09- 010 du 26 juin 2009. Elle est érigée en Établissement Public à caractère Administratif (EPA). La CANAM a pour mission la gestion du régime d'Assurance Maladie Obligatoire.

⁹ Les chiffres des prévisions ne sont pas actualisés.

A ce titre, elle est chargée de :

- l'encaissement des cotisations du régime Maladie Obligatoire ;
- l'immatriculation des employeurs et des assurés et la mise en jour des droits des bénéficiaires ;
- l'allocation aux organismes gestionnaires délégués des dotations de gestion couvrant leurs dépenses techniques et de gestion courante ;
- la passation des conventions avec les formations de soins et le suivi de leur déroulement ;
- l'appui aux organismes gestionnaires délégués et le contrôle de leurs activités ;
- le contrôle de la validité des prestations soumises à la prise en charge de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- l'établissement des statistiques de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- la consolidation des comptes des organismes gestionnaires délégués.

170. L'effectif des pensionnaires affiliés à la CANAM est passé de 810 075 personnes en 2015 à 1 241 122 personnes en 2017, soit un accroissement annuel moyen de 24 %. Sur la même période, le nombre d'employeurs affiliés à la CANAM a augmenté en moyenne de 14 % passant de 6 790 employeurs en 2015 à 8 766 en 2017.

Tableau 29 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à la CANAM

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'assurés	810 075	1 058 122	1 241 622	1 441 622	1 641 622	1 841 622	2 041 622
Nombre d'employeurs	6 790	7 766	8 766	9 766	10 766	11 766	12 766

Source : CANAM

171. La constante augmentation du nombre d'assurés et d'employeurs est due aux différentes campagnes de sensibilisation, d'information et d'audiovisuelles qui ont été réalisées. La poursuite de ces différentes actions permettra en perspective de garder le même rythme d'augmentation des affiliés de la CANAM tant du côté des employeurs que celui des assurés (employés).

Tableau 30 : Evolution des ressources de la CANAM (en millions FCFA)

Nature de ressources	Réalizations			Prévisions ¹⁰			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations	32 381	38 963	47 957	55 000	65 450	77 885	92 684
Subventions (Etat)	137	39	0	0	0	0	0
Autres ressources¹¹	1 262	1 353	1 843	2 011	2 394	2 848	3 390
Total	33 780	40 355	49 800	57 011	67 844	80 733	96 074

Source : CANAM

172. Les ressources de la CANAM sont constituées d'une part des cotisations AMO recouvrées par les organismes gestionnaires délégués que sont l'INPS et la CMSS et d'autre part de recettes diverses (autres produits techniques, recettes de production, subvention d'exploitation, intérêt et dividendes reçus). Elles ont progressé en moyenne par an de 21% entre 2015 et 2017. Les prévisions de ressources progresseraient en moyenne annuelle de 19% entre 2019-2021.

¹⁰ Les chiffres des prévisions ne sont pas actualisés.

¹¹ Recettes de production, intérêts et dividendes reçus, produits exceptionnels.

Tableau 31 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CANAM sur 2015-2017 (en millions FCFA)

Rubriques	Réalizations		
	2015	2016	2017
Produits	33 780	40 356	49 800
Charges	27 787	36 076	47 913
Résultat	5 993	4 280	1 887

Source : CANAM

173. Les charges de la CANAM regroupent :

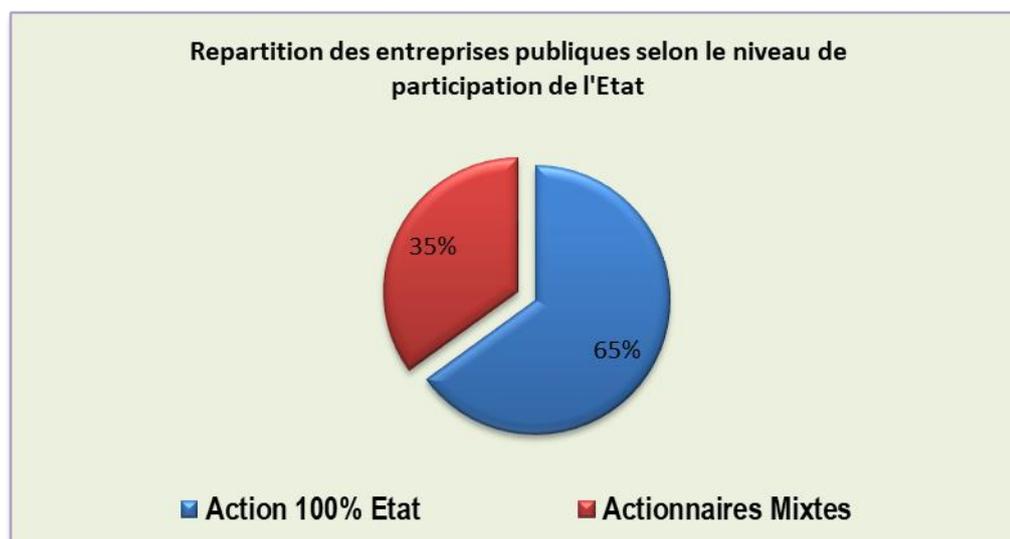
- les dépenses techniques relatives au paiement des prestations de soins de l'assurance maladie au bénéfice des assurés et à toute autre dépense relative à l'objet de la mission de la CANAM ;
- les dépenses d'investissement et d'équipement indispensable à la mise en œuvre du programme d'activités de la CANAM ;
- les dépenses courantes essentiellement constituées de frais de personnel.

174. L'analyse de la situation financière de la CANAM indique un résultat excédentaire sur la période 2015-2017. Ce qui dénote de la stabilité du régime de l'assurance maladie obligatoire.

4.2 Eléments d'informations sur les Entreprises Publiques

175. Selon les données de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat, à la date du 31 décembre 2018, l'Etat du Mali détient des participations financières dans quarante-sept (47) entreprises de divers domaines d'intervention. Son portefeuille est évalué à 136,735 milliards de F CFA en 2018 contre 123,48 milliards de F CFA en 2017.
176. Parmi les 47 entreprises où l'Etat détient une participation financière, on note vingt (20) établissements ou entreprises dont les actions sont soit détenues exclusivement par l'Etat (sociétés ou entreprises étatiques), soit au moins à 50% détenues par l'Etat ; ce qui leur confère le statut d'entreprises publiques.
177. Ainsi, 65 % des établissements publics répertoriés sont entièrement détenus par l'Etat. Il partage les actions avec d'autres acteurs dans 35 % des établissements publics tout en restant l'actionnaire majoritaire.

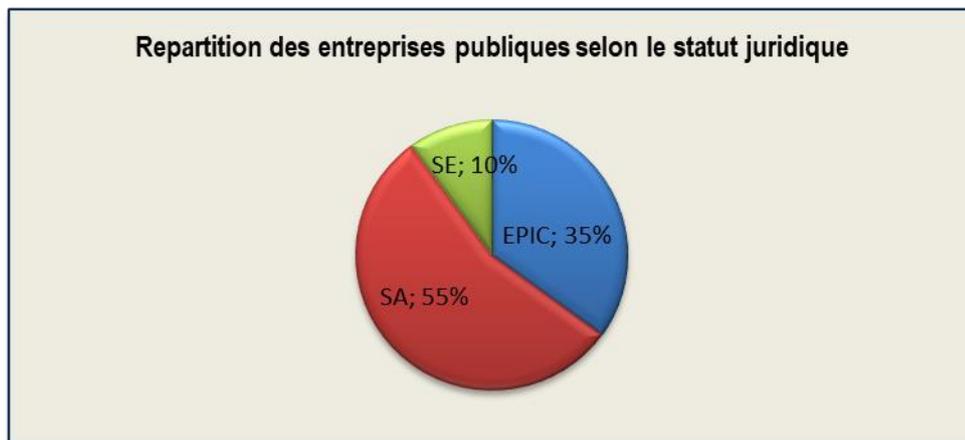
Figure 10: Actionnariat de l'Etat dans les entreprises publiques



Source : DGABE, nos calculs

178. L'analyse selon le statut juridique des entreprises publiques indique que plus de la moitié (soit 11 entreprises ou 55 %) sont des Sociétés Anonymes (SA). Les Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) représentent 35% (7 entreprises) tandis que les Société d'Etat (SE) sont au nombre de deux (02) entreprises (soit 10%) du total des entreprises publiques au Mali. (Voir figure ci-dessous).

Figure 11: Répartition des entreprises publiques selon le statut juridique



Source : DGABE, nos calculs

179. Les entreprises publiques sont présentes dans les trois (03) principaux secteurs d'activités suivants : (i) industrie et secteur rural ; (ii) mines, eau et énergies et (iii) services, télécom et banque. Cependant, elles sont plus nombreuses dans le domaine des services, télécom et banque où l'on retrouve 13 entreprises, soit 65% du total des entreprises publiques. Cinq (05) autres entreprises publiques, soit 25%, opèrent dans le domaine de l'industrie et du monde rural (voir tableau 32).

Tableau 32: Répartition des entreprises publiques par secteurs d'activités

Secteur d'activités	Nombre	Pourcentage
Industrie et Secteur Rural	5	25%
Mines, Eau et Energie	2	10%
Services et Télécom	13	65%
Total général	20	100%

Source : DGABE, nos calculs

180. L'analyse des relations financières entre l'Etat et les trois (03) établissements bancaires à participation majoritaire Etatique indique que l'Etat reste débiteur net vis-à-vis de ces banques. En effet, selon les données communiquées par les différentes banques à savoir la BNDA, la BDM-SA et la BMS-SA, leur engagement envers l'Etat, c'est-à-dire les dépôts et liquidités de l'Etat auprès d'elles, est estimé en 2016 à 67,242 milliards de F CFA contre respectivement 74,67 milliards F CFA et 60,169 milliards F CFA en 2017 et 2018. Ce niveau d'engagement connaîtra une baisse en 2019 et 2020 car se situerait respectivement à 39,021 milliards F CFA et 40,809 milliards F CFA.

Tableau 33: Relation financière entre l'Etat et certaines banques (BNDA, BDM et BMS), chiffres en millions F CFA

Rubriques	Réalizations			Prévisions	
	2016	2017	2018	2019	2020
Engagement vis-à-vis de l'Etat (total dettes de l'Etat)	67 242	74 670	60 169	39 021	40 809
dont Dépôts du trésor public auprès de la banque	32 894	37 358	39 622	4 460	4 906
dont encours de la dette garantie par l'Etat	22 316	25 067	12 819	26 447	27 383
Autres engagements envers l'Etat (à préciser)	12 032	12 245	7 728	8 114	8 520
Créances sur l'Etat (total)	258 675	304 235	369 771	357 075	369 840
dont bons et obligations du trésor	252 550	302 910	348 446	355 617	368 237
Autres créances sur l'Etat (à préciser)	6 125	1 325	21 325	1 458	1 603

Sources : DGB à partir des données collectées auprès de la BMS-SA, BNDA et BDM-SA.

181. Ces trois banques totalisent une créance sur l'Etat, principalement Sous forme de bons et obligations du trésor, estimée à 258,675 milliards F CFA en 2016, 304,235 milliards F CFA en 2017 et 369,711 milliards F CFA en 2018. Sur la période 2019-2020, ces créances devraient s'accroître davantage pour s'établir à 357,075 milliards F CFA en 2019 et 369,840 milliards F CFA en 2020.

ANNEXES :

ANNEXE 1 : TOFE PREVISIONNEL 2019 -2022

	2019	2020	2021	2022
RECETTES, DON	2 012,1	2 311,1	2 502,5	2 713,5
Recettes totales	1 811,3	2 092,1	2 261,7	2 455,8
Recettes budgétaires	1 684,7	1 871,0	2 025,0	2 202,1
Recettes fiscales	1 596,0	1 777,7	1 933,5	2 104,1
impôts directs	557,3	653,1	712,3	769,2
impôts indirects	1 038,7	1 124,6	1 221,2	1 334,9
TVA	611,4	664,8	723,2	793,6
TVA intérieur	223,4	263,1	286,2	314,1
TVA sur importation	388,0	401,7	437,0	479,5
Taxes intérieures sur produits pétroliers	99,6	107,5	116,6	127,6
Taxes sur les importations (DD et taxes)	201,6	215,8	231,4	248,9
Autres droits et taxes	198,5	214,1	233,1	253,8
Remboursement exonérations	-7,7	-7,7	-7,7	-7,7
Remboursement crédit TVA	-64,7	-69,9	-75,4	-81,3
Recettes non fiscales	88,7	93,3	91,5	98,0
Recettes fds. spéc. et budg. ann.	126,6	221,1	236,7	253,7
Dons	200,8	219,0	240,8	257,7
Projets	136,1	145,6	155,8	166,8
Budgétaires	56,6	60,6	64,9	69,4
Appui budgétaire	8,1	12,8	20,1	21,5
Dépenses Totales, Prêts Nets	2 323,7	2 638,1	2 856,6	3 090,4
Dépenses budgétaires	2 206,7	2 417,0	2 619,9	2 836,7
Dépenses courantes	1 300,3	1 371,2	1 482,8	1 611,8
Personnel	595,6	646,2	691,3	739,9
Fonctionnaires Etat	437,0	464,8	497,3	532,2
Fonctionnaires Collectivités	158,6	181,4	194,0	207,7
Biens et Services	319,8	320,1	342,5	370,2
Matériel	121,8	121,5	125,2	128,9
Communication - énergie	47,3	50,6	54,2	58,0
Déplacements et transports	63,2	56,3	58,0	59,7
Elections	20,8	16,6	17,7	19,2
Autres dépenses sur biens et services	66,8	75,1	87,4	104,4
Transferts et subventions	283,8	304,4	336,4	377,7
Bourses	17,8	19,1	21,1	23,7
Filet social	4,0	10,0	10,0	10,0
Subventions eau - électricité	30,0	32,2	35,6	36,6
Intrants agricoles	43,0	25,0	25,0	25,0
Subventions CRM (Caisse de Retraite)	0,0	0,0	0,0	0,0
Plans sociaux (PASEP)	2,0	2,0	2,0	2,0
Autres transferts et subventions	187,0	216,1	242,7	280,5
Intérêts dus	101,0	100,5	112,6	124,0
Dettes intérieure	66,9	71,0	80,7	89,6
Dettes extérieure	34,1	29,5	31,9	34,4
Dépenses en capital	906,5	1 045,8	1 137,1	1 224,9
Financement extérieur	327,5	385,2	423,6	469,5
Financement domestique	579,0	660,6	713,5	755,4
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	126,6	221,1	236,7	253,7
Prêts Nets	-9,6	0,0	0,0	

Source : DGB

ANNEXE 1 : TOFE PREVISIONNEL 2019 -2022 (suite)

	2019	2020	2021	2022
Déficit (base ordonnancement)				
Dons exclus	-512,4	-546,0	-594,9	-634,6
Dons inclus	-311,6	-327,0	-354,1	-376,9
Déficit (base Caisse)				
Dons exclus	-508,2	-557,8	-586,0	-635,4
Dons inclus	-307,4	-338,8	-345,2	-377,7
Solde budgétaire de base	-128,3	-100,2	-106,4	-95,7
Solde budgétaire de base hors PPTE	-110,5	-91,2	-97,4	-87,1
FINANCEMENT	307,4	-229,8	-58,7	-64,7
Financement extérieur (net)	129,2	142,3	150,1	177,5
Emprunts	209,9	255,5	278,4	313,9
Projets	183,3	226,8	247,7	281,2
Prêts budgétaires	26,6	28,7	30,7	32,7
Amortissement	-98,5	-122,2	-137,3	-145,0
Annulation de la dette (PPTE)	17,8	9,0	9,0	8,6
Financement intérieur (net)	178,2	-372,1	-208,8	-242,1
Gap de financement Etat (+ = déficit)	0,0	568,6	403,9	442,4

Source : DGB

ANNEXE 2 : INDICATEURS BUDGETAIRES

	2019	2020	2021	2022
P.I.B. (importé de MME_XLS)	10 227,0	10 956	11 733	12 570
Recettes budgétaires (% PIB)	16,5%	17,1%	17,3%	17,5%
Recettes totales (% PIB)	17,7%	19,1%	19,3%	19,5%
Recettes fiscales (% PIB)	15,6%	16,2%	16,5%	16,7%
Recettes non fiscales (% PIB)	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%
Dons / (% PIB)	2,0%	2,0%	2,1%	2,1%
Dépenses totales et prêts nets (% PIB)	22,7%	24,1%	24,3%	24,6%
Dépenses budgétaires (% PIB)	21,6%	22,1%	22,3%	22,6%
Dépenses courantes (% PIB)	12,7%	12,5%	12,6%	12,8%
Dépenses en capital (% PIB)	8,9%	9,5%	9,7%	9,7%
Dépenses PPTE (% PIB)	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%
Solde global (base engagement) dons inclus (%PIB) 1/	-3,0%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Solde global (base engagement) dons exclus (%PIB)	-5,0%	-5,0%	-5,1%	-5,0%
Solde global (base caisse) dons inclus (%PIB) 1/	-3,0%	-3,1%	-2,9%	-3,0%
Solde global (base caisse) dons exclus (%PIB)	-5,0%	-5,1%	-5,0%	-5,1%
Solde budgétaire de base (%PIB)	-1,3%	-0,9%	-0,9%	-0,8%
Solde budgétaire de base hors PPTE (en%PIB)	-1,1%	-0,8%	-0,8%	-0,7%
Solde budgétaire de base hors PPTE et hors intérêts (%PIB)	0,7%	1,9%	2,4%	9,2%
Solde primaire , dons inclus (%PIB) 3/	-4,0%	-4,1%	-4,1%	-4,1%
Solde primaire de base (%PIB) 4/	-0,8%	-0,6%	-0,5%	-0,3%
Epargne publique (propre) (%PIB) 5/	3,8%	4,6%	4,6%	4,7%
Epargne publique nationale (%PIB) 6/	5,4%	6,3%	6,4%	6,5%
Assistance budgétaire (%PIB)	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%
Masse salariale /Recettes fiscales	37,3%	36,4%	35,8%	35,2%
Equipement-Investissement (financem. intér.)/ Recettes fiscales	36,3%	37,2%	36,9%	35,9%
Dépenses Courantes hors PPTE/PIB	11,2%	10,5%	10,1%	8,4%
Masse salariale hors PPTE /Recettes fiscales	27,4%	26,1%	25,7%	25,3%
Equipement-Investissement hors PPTE/Recettes fiscales	36,3%	37,2%	36,9%	35,9%
Masse salariale / (% PIB)	5,8%	5,9%	5,9%	5,9%
Intérêts / (% PIB)	1,0%	0,9%	1,0%	1,0%
Solde primaire, hors dons (% PIB)	-4,0%	-4,1%	-4,1%	-4,1%
Ratio dépenses courantes/Dépenses budgétaires	58,9%	56,7%	56,6%	56,8%
Ratio dépenses en capital/Dépenses budgétaires	41,1%	43,3%	43,4%	43,2%

Source : DGB

ANNEXE 3 : Allocations budgétaires par axe, par fonction et par groupe (en milliards de FCFA), 2019-2022

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019	2020	2021	2022	Taux de crois. annuel moyen 2020-2022
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	469,8	528,7	568,8	611,4	7,5%
Services généraux des administrations publiques	443,1	499,0	536,7	576,7	7,5%
Fonctionnement organes exécutifs & législatifs, affaires financières & fiscales, affaires étrangères	196,5	247,9	265,6	285,6	7,3%
Services généraux	43,8	48,3	51,5	55,0	6,7%
Recherche fondamentale	0,4	0,4	0,5	0,6	14,1%
Recherche-développement concernant des services généraux des administrations publiques	2,3	2,6	2,8	2,9	7,2%
Services généraux des administrations publiques n.c.a.	181,2	181,1	195,9	211,3	8,0%
Transferts de caractère général entre administrations publiques	18,9	18,7	20,4	21,3	6,7%
Ordre et sécurité publics	26,7	29,7	32,1	34,7	8,2%
Tribunaux	17,3	19,1	20,7	22,6	8,8%
Administration pénitentiaire	9,4	10,6	11,4	12,1	7,0%
Restauration de la paix, de la sécurité et de la cohésion entre les différentes communautés	396,2	444,5	478,0	514,5	7,6%
Défense	277,9	312,6	336,1	362,9	7,7%
Défense militaire	76,9	88,1	95,0	103,2	8,3%
Défense civile	1,5	1,6	1,7	1,8	7,5%
Recherche-développement concernant la défense	0,1	0,1	0,1	0,2	7,4%
Défense n.c.a.	199,4	222,9	239,4	257,7	7,5%
Ordre et sécurité publics	118,3	131,8	141,8	151,7	7,3%
Services de police	51,8	57,6	61,7	66,0	7,1%
Services de protection civile	27,2	30,9	33,3	35,5	7,1%
Ordre et sécurité publics n.c.a.	39,3	43,4	46,7	50,2	7,6%
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	730,8	839,8	907,3	981,1	8,1%
Affaires économiques	633,3	728,7	787,1	849,4	8,0%
Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	24,5	27,2	29,5	32,3	9,0%
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	308,4	357,7	386,0	418,2	8,1%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019	2020	2021	2022	Taux de crois. annuel moyen 2020-2022
Combustibles et énergie	28,8	33,6	36,7	40,7	10,0%
Industries extractives et manufacturières, construction	16,8	19,6	21,2	23,2	8,8%
Transports	174,5	200,1	216,4	232,8	7,9%
Communications	12,4	13,8	15,3	17,1	11,0%
Autres branches d'activité	9,9	15,9	17,0	18,3	7,3%
Recherche-développement concernant les affaires économiques	2,5	2,9	3,2	3,7	12,7%
Affaires économiques n.c.a.	55,4	57,9	61,7	63,2	4,5%
Logement et équipements collectifs	83,8	96,2	104,2	114,1	8,9%
Logement	5,0	5,7	6,1	6,5	7,2%
Équipements collectifs	7,5	8,2	8,9	9,5	7,2%
Alimentation en eau	59,7	69,4	75,2	83,2	9,5%
Logement et équipements collectifs n.c.a ;	11,5	12,9	13,9	14,9	7,6%
Loisirs, culture et culte	13,7	14,9	16,1	17,5	8,6%
Services culturels	5,5	6,2	6,8	7,5	10,0%
Loisirs, culture et culte n.c.a.	8,1	8,7	9,3	10,0	7,5%
Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	53,4	62,1	67,1	73,3	8,7%
Protection de l'environnement	53,4	62,1	67,1	73,3	8,7%
Gestion des déchets	5,5	6,2	6,7	7,1	6,7%
Gestion des eaux usées	1,8	2,0	2,2	2,4	8,4%
Lutte contre la pollution	0,3	0,4	0,4	0,4	7,0%
Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	35,5	41,6	45,0	49,3	8,8%
Protection de l'environnement n.c.a.	10,3	11,8	12,8	14,0	9,1%
Développement du capital humain	618,4	698,2	758,3	821,7	8,5%
Santé	122,8	138,4	153,5	168,4	10,3%
Produits, appareils et matériaux médicaux	1,1	1,3	1,4	1,6	13,9%
Services ambulatoires	0,1	0,1	0,1	0,1	7,1%
Services hospitaliers	36,4	42,2	46,6	51,8	10,7%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019	2020	2021	2022	Taux de crois. annuel moyen 2020-2022
Services de santé publique	16,1	19,3	23,6	25,7	15,6%
Recherche-développement dans le domaine de la santé	4,7	5,5	6,2	7,1	13,1%
Santé n.c.a.	64,5	70,0	75,6	82,1	8,3%
Loisirs, culture et culte	7,1	7,7	8,3	9,0	8,3%
Services récréatifs et sportifs	6,9	7,4	8,0	8,7	8,1%
Culte et autres services communautaires	0,2	0,3	0,3	0,3	14,7%
Enseignement	375,1	422,2	457,6	494,6	8,2%
Enseignement préélémentaire et primaire	145,1	159,6	172,2	184,4	7,5%
Enseignement secondaire	98,2	111,3	120,5	129,0	7,6%
Enseignement supérieur	66,6	76,4	84,0	94,3	11,1%
Enseignement non défini par niveau	1,7	1,9	2,1	2,4	10,7%
Services annexes à l'enseignement	5,1	5,8	6,2	6,6	6,8%
Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	7,6	10,3	11,0	11,8	7,2%
Enseignement n.c.a.	50,9	56,9	61,5	66,2	7,9%
Protection sociale	113,4	130,0	138,9	149,7	7,3%
Maladie et invalidité	2,6	3,0	3,4	3,9	14,7%
Veillesse	62,8	68,5	73,8	79,9	8,0%
Famille et enfants	9,3	10,8	11,7	12,8	8,7%
Exclusion sociale n.c.a.	0,2	0,2	0,3	0,3	14,5%
Recherche-développement dans le domaine de la protection sociale	0,9	1,0	1,1	1,2	10,1%
Protection sociale n.c.a.	37,7	46,5	48,7	51,5	5,3%
Opération concernant la dette publique	141,8	141,9	154,0	165,4	8,0%
Total Général	2 410,4	2 715,1	2 933,6	3 167,4	8,0%

Source : DGB

ANNEXE 4 : Ratios globaux par axe, par fonction et par groupe (en pourcentage des dépenses totales), 2019-2022

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019	2020	2021	2022	Poids Moyen 2020-2022
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	19,5%	19,5%	19,4%	19,3%	19,4%
Services généraux des administrations publiques	18,4%	18,4%	18,3%	18,2%	18,3%
Fonctionnent organes exécutifs & législatifs, affaires financières & fiscales, affaires étrangères	8,2%	9,1%	9,1%	9,0%	9,1%
Services généraux	1,8%	1,8%	1,8%	1,7%	1,8%
Recherche fondamentale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement concernant des services généraux des administrations publiques	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Services généraux des administrations publiques n.c.a.	7,5%	6,7%	6,7%	6,7%	6,7%
Transferts de caractère général entre administrations publiques	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Ordre et sécurité publics	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Tribunaux	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Administration pénitentiaire	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Restauration de la paix, de la sécurité et de la cohésion entre les différentes communautés	16,4%	16,4%	16,3%	16,2%	16,3%
Défense	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Défense militaire	3,2%	3,2%	3,2%	3,3%	3,2%
Défense civile	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Recherche-développement concernant la défense	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Défense n.c.a.	8,3%	8,2%	8,2%	8,1%	8,2%
Ordre et sécurité publics	4,9%	4,9%	4,8%	4,8%	4,8%
Services de police	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Services de protection civile	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Ordre et sécurité publics n.c.a.	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	30,3%	30,9%	30,9%	31,0%	30,9%
Affaires économiques	26,3%	26,8%	26,8%	26,8%	26,8%
Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	12,8%	13,2%	13,2%	13,2%	13,2%
Combustibles et énergie	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019	2020	2021	2022	Poids Moyen 2020-2022
Industries extractives et manufacturières, construction	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Transports	7,2%	7,4%	7,4%	7,3%	7,4%
Communications	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Autres branches d'activité	0,4%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
Recherche-développement concernant les affaires économiques	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Affaires économiques n.c.a.	2,3%	2,1%	2,1%	2,0%	2,1%
Logement et équipements collectifs	3,5%	3,5%	3,6%	3,6%	3,6%
Logement	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Équipements collectifs	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Alimentation en eau	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
Logement et équipements collectifs n.c.a. ;	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Loisirs, culture et culte	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%
Services culturels	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Loisirs, culture et culte n.c.a.	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
Protection de l'environnement	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
Gestion des déchets	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Gestion des eaux usées	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Lutte contre la pollution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,5%
Protection de l'environnement n.c.a.	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Développement du capital humain	25,7%	25,7%	25,9%	25,9%	25,8%
Santé	5,1%	5,1%	5,2%	5,3%	5,2%
Produits, appareils et matériaux médicaux	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
Services ambulatoires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services hospitaliers	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
Services de santé publique	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2019	2020	2021	2022	Poids Moyen 2020-2022
Recherche-développement dans le domaine de la santé	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Santé n.c.a.	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
Loisirs, culture et culte	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Services récréatifs et sportifs	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Culte et autres services communautaires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement	15,6%	15,5%	15,6%	15,6%	15,6%
Enseignement préélémentaire et primaire	6,0%	5,9%	5,9%	5,8%	5,9%
Enseignement secondaire	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%
Enseignement supérieur	2,8%	2,8%	2,9%	3,0%	2,9%
Enseignement non défini par niveau	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Services annexes à l'enseignement	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Enseignement n.c.a.	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Protection sociale	4,7%	4,8%	4,7%	4,7%	4,7%
Maladie et invalidité	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Vieillesse	2,6%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Famille et enfants	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Exclusion sociale n.c.a.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement dans le domaine de la protection sociale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Protection sociale n.c.a.	1,6%	1,7%	1,7%	1,6%	1,7%
Opération concernant la dette publique	5,9%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%
Total Général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DGB

ANNEXE 5 : Liste des Entreprises Publiques (capital entièrement ou majoritairement détenu par l'Etat du Mali)

N°	Sociétés	Statut	Domaines d'intervention	Activité principale	Capital	Part de l'Etat	%	Statut/Part
1	Aéroports du Mali	EPIC	Services, Télécom, Banque	Transport	1 652 926 815	1 652 926 815	100	Etatique
2	Agence d'Aménagement des Terres et Fourniture de l'Eau d'Irrigation	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Aménagement des terres agricoles			100	Etatique
3	Agence de Cessions Immobilières	SA	Services, Télécom, Banque	Immobilier	400 000 000	200 000 000	50	Mixte
4	Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles	SA	Services, Télécom, Banque	Immobilier	10 000 000	5 990 000	59,9	Mixte
5	Assistance Aéroportuaire du Mali	SA	Services, Télécom, Banque	Transport	1 000 000 000	510 000 000	51	Mixte
6	Ateliers Militaires Centraux	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Construction métallique	257 127 367	257 127 367	100	Etatique
7	Compagnie Malienne de Développement Textile	SA	Industrie et Secteur Rural	Industrie cotonnière	7 982 340 000	7 941 630 066	99,49	Mixte
8	Compagnie Malienne de Navigation	SE	Services, Télécom, Banque	Transport fluvial	1 500 000 000	1 500 000 000	100	Etatique
9	Energie du Mali	SA	Mines, Eau et Energie	Production d'électricité	32 000 000 000	32 000 000 000	100	Mixte
10	La Poste	EPIC	Services, Télécom, Banque	Communication	2 249 850 743	2 249 850 743	100	Etatique
11	Office des Produits Agricoles du Mali	EPIC	Services, Télécom, Banque	Agro/Commerce	18 165 259 081	18 165 259 081	100	Etatique
12	Office du Niger	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Agriculture	240 866 446	240 866 446	100	Etatique
13	Pharmacie Populaire du Mali	EPIC	Services, Télécom, Banque	Commerce de médicaments	400 000 000	400 000 000	100	Etatique
14	Société d'Assemblage de Tracteurs	SA	Services, Télécom, Banque	Commerce/Tracteurs	1 000 000 000	490 000 000	49	Mixte
15	Société de Patrimoine Ferroviaire du Mali	SA	Services, Télécom, Banque	Infrastructures ferroviaires	100 000 000	100 000 000	100	Etatique
16	Société du Pari Mutuel Urbain	SA	Services, Télécom, Banque	Loterie	300 000 000	225 000 000	75	Mixte
17	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable	SA	Services, Télécom, Banque	Commerce de l'eau	2 000 000 000	2 000 000 000	100	Etatique
18	Société Malienne du Patrimoine de l'Eau Potable	SA	Mines, Eau et Energie	Gestion des infrastructures d'eau	5 000 000 000	5 000 000 000	100	Etatique

N°	Sociétés	Statut	Domaines d'intervention	Activité principale	Capital	Part de l'Etat	%	Statut/Part
19	Société Malienne Transmission et de Diffusion	SA	Services, Télécom, Banque	Télécommunication	10 000 000 000	10 000 000 000	100	Etatique
20	Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques	SE	Industrie et Secteur Rural	Production pharmaceutique	2 551 129 438	2 551 129 438	100	Etatique

Source : DGABE